

Fourniture d'Assistance et de Formation dans
les secteurs des Finances, du suivi des
Investissements et des Ressources humaines
et Matérielles de l'État

Audit de la société d'État SOCATEL
(Action R3f)

Mars 2021

Rapport définitif de juillet 2021

Sommaire

Livre 1 : rapport formalisé	5
1 Rapport d'opinion 2019	5
1.1 Opinion sur les comptes annuels	6
1.2 Fondement de l'opinion	7
1.3 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	8
1.4 Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	8
2 Rapport d'opinion 2020	9
2.1 Opinion sur les comptes annuels	10
2.2 Fondement de l'opinion	10
2.3 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	10
2.4 Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	11
3 Lettre de contrôle interne	12
3.1 Prise de connaissance du contrôle interne à la SOCATEL	13
3.2 Constats en matière de procédure comptable	14
Livre 2 : rapport détaillé	16
Partie A : audit comptable et financier	16
1 Contexte de la mission et Travaux mis en œuvre	16
1.1 Contexte de la République centrafricaine	16
1.2 Rappel des données chiffrées de la SOCATEL	18
2 Constats	19
2.1 Commentaires issus de la revue des rapports du commissaire aux comptes	19
2.1.1 <i>Revue du rapport d'audit légal sur les comptes 2018</i>	19
2.1.2 <i>Revue du rapport d'audit légal sur les comptes 2019</i>	20
2.1.3 <i>Commentaires issus de la revue de ces deux rapports</i>	22
2.2 Commentaires sur la description des différentes procédures	22
2.3 Ratio d'analyse Financière	23
2.3.1 <i>Ratio de structure</i>	23
2.4 Constataions relatifs à l'examen des comptes	25
2.4.1 <i>Actif immobilisé</i>	25
2.4.2 <i>Endettement auprès des établissements de crédit</i>	28
2.4.3 <i>Créances clients</i>	30
2.4.4 <i>Créances fournisseurs</i>	31
Partie B : Audit technique	35
3 Audit Technique	35
3.1 Réseau fixe	35

3.1.1	<i>Composants du cœur de réseau fixe – Services VOIX</i>	35
3.1.2	<i>Composants du cœur de réseau fixe – Services INTERNET</i>	43
3.1.3	<i>Infrastructures d'Accès</i>	47
3.2	Réseau mobile GSM	59
3.3	Informatique et système d'information	61
3.4	Energie	62
4	Organisation	64
4.1	Vue générale :	64
4.2	Organisation technique de l'exploitation et de la maintenance	65
4.2.1	<i>Description des effectifs et des missions assignées</i>	65
4.2.2	<i>Analyse de l'organisation des tâches</i>	68
4.2.3	<i>Analyse des performances en relation avec les missions assignées</i>	70
4.3	Organisation commerciale	70
4.3.1	<i>Description des effectifs et des missions assignées</i>	70
4.3.2	<i>Analyse du réseau de distribution directe (points de vente) et indirecte et des offres</i>	73
4.3.3	<i>Analyse de l'organisation des tâches</i>	75
5	Conclusions et recommandations	76
5.1	Infrastructures et équipements	76
5.2	Ressources humaines	77
5.3	Perspectives et recommandations	77
	Annexe 1 : Situation administrative du personnel de la SOCATEL en 2021	79
	Annexe 2 : Organigramme de la Direction Administrative et Financière (DAF)	82

Audit de la société d'État SOCATEL (Action R3f)

Le présent rapport fait pour donner suite à la mission effectuée à Bangui par le Cabinet 2AC, avec l'expertise de messieurs Jean Petit, Jean Cote et Fabrice Néron partenaire technique du Cabinet HORUS entre le 20 et le 28 avril 2021.

Le rapport comporte :

- un livre 1 relatif à la formalisation de l'audit financier ;
- un livre 2 relatif à un rapport détaillé composé :
 - une partie A qui correspond à l'audit comptable et financier détaillé,
 - une partie B qui concerne l'audit technique ;
- un livre 3 relatif aux remarques sur rapport provisoire composé :
 - une partie A qui correspond à la lettre du Directeur Général de SOCATEL,
 - une partie B qui correspond à la réponse des experts.

L'audit a été réalisé en étroite collaboration avec les responsables de la SOCATEL et l'ensemble de leurs équipes, et particulièrement M. Saturnin Cyriaque SEM, Directeur général, M. Théophile Yangakola, Directeur technique et des études, Salomon Deganaye, Directeur administratif et financier, M. Julien Elysée Ngalakpa, Directeur commercial et marketing. Contact a également été pris avec le Commissaire aux comptes M. André Assianou Lawson.

Par ailleurs, la mission a également rencontré le Coordinateur adjoint de la Cellule chargée du suivi des réformes économiques et financières M. David Festus Bakassa-guengando et le Coordinateur de la cellule chargée du suivi des réformes économiques et financières, M. Jean Arnel Kpanou.

Les experts remercient vivement ces responsables pour leur disponibilité et la qualité des informations qu'ils ont pu leur fournir sans lesquelles ce travail n'aurait pu être réalisé.

Livre 1 : rapport formalisé

1 Rapport d'opinion 2019

SOCATEL

Société centrafricaine de télécommunications

Société Anonyme Unipersonnelle au capital de 1 120 000 000 FCFA

Siège social : BP 939 BANGUI

République Centrafricaine

Rapport d'audit

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

2AC

9, avenue de Paris

94300 VINCENNES

Téléphone : 00 33 1 41 74 61 81 - Email : 2ac_affirme@2ac.fr

Rapport d'audit sur les comptes annuels de la SOCATEL**Exercice clos le 31 décembre 2019**

1.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice 2019 de la société SOCATEL, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes, pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les comptes annuels 2019 présentent une situation nette négative et le niveau d'activité actuel indique que SOCATEL :

- est dans l'incapacité de générer des ressources suffisantes pour rembourser ses dettes ;
- est surendettée et n'a plus aucune capacité d'endettement ;
- est totalement dépendante de ses prêteurs financiers ;
- présente un parc d'actifs vieillissant qui n'a pas été renouvelé ;
- est une société qui a un besoin d'infrastructures importantes.

Par conséquent, nous estimons que la continuité d'exploitation est définitivement compromise.

Dans ce contexte de continuité d'exploitation compromise, les principales rubriques suivantes du bilan auraient dû être présentées en valeur liquidative, à savoir :

- les immobilisations corporelles ;
- les immobilisations financières ;
- les créances clients ;
- les autres créances ;
- les emprunts.

Il est impossible de s'appuyer sur les valeurs historiques inscrites dans le bilan au 31/12/2019 pour apprécier la valeur réelle des immobilisations

corporelles, telles que les installations et le matériel de télécommunications.

Les immobilisations financières comprennent des titres INTELSAT et RASCOM dont les valeurs sont inchangées depuis de nombreuses années.

Les créances clients ne comportent aucune provision pour dépréciation, malgré un ratio client qui représente plusieurs années de chiffres d'affaires.

Les emprunts ne comportent aucun remboursement, au cours de l'année 2019, et aucun intérêt de retard et/ou pénalité de retard ne sont pris en compte dans les états financiers de l'exercice 2019.

Dans une approche en valeur liquidative des comptes, les principaux postes de l'actif et du passif cités ci-dessus nécessiteraient des ajustements pour donner leur valeur réelle au 31/12/2019.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de conclure si les états financiers de la société SOCATEL pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en République Centrafricaine et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS10, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

1.4 Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Le 18 juin 2021

Pour 2AC

Benoit DELAHAYE

2 Rapport d'opinion 2020

SOCATEL

Société centrafricaine de télécommunications

Société Anonyme Unipersonnelle au capital de 1 120 000 000 FCFA

Siège social : BP 939 BANGUI

République Centrafricaine

Rapport d'audit

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

2AC

9, avenue de Paris

94300 VINCENNES

Téléphone : 00 33 1 41 74 61 81 - Email : 2ac_affirme@2ac.fr

Rapport d'audit sur les comptes annuels de la SOCATEL

Exercice clos le 31 décembre 2020

2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier si les états financiers de la société SOCATEL pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

En effet, en raison de l'absence d'arrêté des comptes 2020 décrite dans la partie fondement de l'opinion, nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

2.2 Fondement de l'opinion

Lors de notre intervention, la comptabilisation de l'ensemble des opérations relatives à l'exercice 2020 n'était pas terminée et par conséquent, nous n'avons pas eu communication du bilan au 31 décembre 2020, du compte de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes annexes, pour l'exercice clos à cette date, et d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2.3 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS10, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à

la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

2.4 Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Le 18 juin 2021

Pour 2AC

Benoit DELAHAYE

3 Lettre de contrôle interne

SOCATEL

Société centrafricaine de télécommunications

Société Anonyme Unipersonnelle au capital de 1 120 000 000 FCFA

Siège social : BP 939 BANGUI

République Centrafricaine

Lettre de contrôle interne

2AC

9, avenue de Paris

94300 VINCENNES

Téléphone : 00 33 1 41 74 61 81 - Email : 2ac_affirme@2ac.fr

3.1 Prise de connaissance du contrôle interne à la SOCATEL

Conformément à nos termes de référence, nous avons procédé à une prise de connaissance du système de contrôle interne en place au sein de la SOCATEL.

Compte tenu du temps imparti à cette mission et du contexte pendant notre intervention, il ne nous a pas été possible de réaliser des tests sur un échantillon significatif de transactions pour s'assurer que les travaux et les contrôles décrits étaient effectivement mis en œuvre.

Cette prise de connaissance est présentée par cycle sous forme du tableau ci-dessous.

Cycles	Travaux mis en œuvre (Personne en charge des travaux et leur fonction)	Contrôles mis en place (Personne en charge des contrôles et leur fonction)
Immobilisations <ul style="list-style-type: none"> • Passation des commandes • Réception des biens • Contrôle des factures • Paiement des fournisseurs • Mise à jour de la comptabilité auxiliaire • Décision de mise hors service des biens 	<p>La SOCATEL n'effectue plus d'investissement.</p> <p>Par conséquent les étapes de contrôles liées au cycle des immobilisations ne sont plus mises en œuvre.</p>	Néant
Achats/Fournisseurs de frais généraux <ul style="list-style-type: none"> • Passation des commandes • Contrôle des factures • Paiement des fournisseurs • Mise à jour de la comptabilité auxiliaire • Justification et Lettrage des comptes • Autres travaux 	<p>Il n'y plus de passation de marché à la SOCATEL.</p> <p>La société limite ses achats à des fournitures et à l'acquisition de petits matériels indispensable à son fonctionnement.</p> <p>Le chef de la section des marchés et des approvisionnements se limite à une demande de facture pro-forma.</p> <p>L'argent est ensuite décaissé et l'achat est effectué</p>	Le Directeur général valide ou non l'achat de fournitures ou de petit matériel sollicité par le service demandeur

Cycles	Travaux mis en œuvre (Personne en charge des travaux et leur fonction)	Contrôles mis en place (Personne en charge des contrôles et leur fonction)
Personnel <ul style="list-style-type: none"> Validation de la présence et/ou des heures travaillées Traitement de la paie Règlement de salaires Déclarations sociales liées aux salaires Déclarations fiscales liées aux salaires 	Les tâches liées au cycle personnel sont assurées par le Directeur administratif et financier et par le chef de la section paie	Le Directeur Général assure la supervision du traitement de la paie.
Impôts & taxes <ul style="list-style-type: none"> Déclarations de TVA Contrôle périodique de la TVA déclarée Taxes locales Autres taxes 	L'ensemble des déclarations sont assurés par le chef de la section comptabilité.	Le Directeur administratif et financier assure le contrôle des déclarations des différentes taxes.
Trésorerie/Financement <ul style="list-style-type: none"> Établissement des rapprochements bancaires Contrôle de rapprochements bancaires Autres travaux 	L'ensemble des travaux sont assurés par le chef de la section comptabilité.	Le Directeur administratif et financier assure le contrôle des rapprochements bancaires.
Comptabilité générale <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la comptabilité hors tiers (Clients et fournisseurs) Justification et Lettrage des comptes généraux hors les tiers (Clients et fournisseurs) 	Les travaux de mise à jour, de justification et de lettrage des comptes de la comptabilité générale sont assurés par le chef de la section comptabilité.	Ces travaux ne sont pas supervisés par une personne indépendante de celle qui les a réalisés

3.2 Constats en matière de procédure comptable

Nous avons sollicité de la Direction administrative et financière une description des procédures comptables relatives :

- à la reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- à la comptabilisation des créances clients ;
- au provisionnement des créances clients ;

- à la comptabilisation des dettes fournisseurs.

La description des 4 procédures faites à notre demande est apparue trop succincte pour nous permettre de faire une analyse de la pratique au sein de la SOCATEL.

Néanmoins, nous estimons que la SOCATEL n'a pas de procédure de provisionnement des créances douteuses clients.

En théorie, la direction commerciale informe la Direction administrative et financière des difficultés rencontrées dans le recouvrement des créances clients.

En pratique, ceci ne se traduit pas par la comptabilisation de provision pour dépréciation des comptes clients.

En effet les comptes 2018 et 2019 ne comportent aucune provision pour dépréciation, malgré un ratio clients qui représente plusieurs années de chiffre d'affaires. Au 31/12/2019, le ratio clients représente plus de 11 années de chiffre d'affaires.

En matière de procédure de reconnaissance du chiffre d'affaires et de comptabilisation des créances clients, La SOCATEL utilise le logiciel GPTo acquis en 2005 qui donne chaque fin du mois le montant des sommes mises en recouvrement. Ce logiciel permet de comptabiliser les créances par catégorie de clients à savoir : Grand compte, résidentiel, officiels et professionnel.

Livre 2 : rapport détaillé

Partie A : audit comptable et financier

1 Contexte de la mission et Travaux mis en œuvre

1.1 Contexte de la République centrafricaine

Au regard des objectifs définis dans la lettre de mission, la durée de notre intervention aurait dû être suffisante pour auditer l'exercice 2019 et l'exercice 2020.

Toutefois, dans le contexte local avec en particulier :

- l'absence des comptes de l'exercice 2020 à la date de la mission (fin avril 2021) ;
- la difficulté d'obtenir dans un délai normal communication des documents. Et ce malgré l'annonce, par une lettre de mission validée par le client, tant de la mission que son déroulé ou la liste des documents attendus dès l'arrivée des experts sur site (cf. 3.3.1. lettre de mission) ;
- les très fortes perturbations électriques, et l'impossibilité d'accéder aux données résidentes sur le système comptable SAGE. En effet de très fortes intempéries ont endommagé l'alimentation électrique de Bangui dès le deuxième jour de mission sur site.

Par conséquent nous avons dû adapter notre approche compte tenu du contexte du pays et du temps disponible sur place.

Notre démarche a été la suivante :

- examen des rapports du commissaire aux comptes pour les 2 derniers exercices clos (2019 et 2018) ;
- analyse indiciaire des états financiers 2019 ;
- description de la répartition des tâches par cycles et des contrôles mis en place ;
- description de la procédure de reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- description de la procédure de comptabilisation des créances clients ;
- description de la procédure de provisionnement des créances clients ;
- description de la procédure de comptabilisation des dettes fournisseurs.

En revanche, dans le contexte au moment de notre intervention il n'a pas été possible de mettre en œuvre tous les contrôles prévus et notamment, à ce titre :

- l'établissement, la revue et l'approbation d'états de rapprochements de comptes ;
- l'approbation et le contrôle des pièces justificatives ;
- la comparaison des données internes avec des sources externes d'information ;
- l'inventaire physique des actifs et la comparaison avec les données de la comptabilité ;
- la restriction de l'accès physique aux actifs et aux documents ;
- la comparaison et l'analyse des réalisations avec les données budgétaires.

Les comptes de l'exercice 2020 n'étaient pas disponibles lors de notre intervention (pour mémoire, 3^e semaine du mois d'avril 2021) et nous n'avons pas pu les examiner.

D'autre part, nous n'avons eu communication d'une balance générale provisoire des comptes au 31/12/2020 qu'en fin de la dernière journée de notre intervention à Bangui.

Enfin, les rapports du commissaire aux comptes au titre des exercices clos le 31/12/2018 et au 31/12/2019 ont été émis le 31/12/2020.

1.2 Rappel des données chiffrées de la SOCATEL

Le tableau ci-dessous détaille les principales données chiffrées recueillies pendant notre mission.

Tableau 1 : principales données chiffrées de SOCATEL (en Fcfa)

Rubriques	12/2020	12/2019	12/2018
Total du bilan	<i>Non disponible</i>	17 361 780 702	17 913 797 958
Capital social	<i>Non disponible</i>	1 120 000 000	1 120 000 000
Capitaux propres	<i>Non disponible</i>	- 662 245 979	357 527 332
Chiffres d'affaires	<i>Non disponible</i>	352 654 534	696 727 499
Résultat net comptable (perte)	<i>Non disponible</i>	- 1 019 773 311	- 762 377 488

Tableau 2 : principales données chiffrées de SOCATEL (en euros)

Rubriques	12/2020	12/2019	12/2018
Total du bilan	<i>Non disponible</i>	26 467 864	27 309 409
Capital social	<i>Non disponible</i>	1 707 429	1 707 429
Capitaux propres	<i>Non disponible</i>	- 1 009 587	545 047
Chiffres d'affaires	<i>Non disponible</i>	537 695	1 062 916
Résultat net comptable (perte)	<i>Non disponible</i>	- 1 554 634	- 1 162 237

Au 27 avril 2021, les états financiers de l'exercice 2020 de la SOCATEL n'étaient pas disponibles.

Les travaux de comptabilisation suivants n'étaient pas terminés :

- facturation du dernier trimestre 2020 en cours de calcul ;
- comptabilisation du chiffre d'affaires arrêté au 31/12/2020 pendant notre intervention.

À la suite de la mise à jour de ces travaux, il restera à mettre en œuvre les travaux de contrôle des comptes permettant de justifier les soldes fin 2020 et par suite de sortir les états financiers au 31/12/2020.

2 Constats

2.1 Commentaires issus de la revue des rapports du commissaire aux comptes

Les rapports sur les comptes de l'exercice 2018 et 2019 ont été signés à la même date, soit le 30/12/2020.

Nous n'avons pas eu accès au dossier de contrôle du commissaire aux comptes ; ceux-ci résident sur l'ordinateur de la collaboratrice tombée malade le jour planifié pour cette revue du dossier de ce professionnel et des contrôles mis en œuvre dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'année 2019.

Nous reprenons ci-dessous les principaux commentaires inscrits dans les deux derniers rapports sur les comptes annuels 2018 et 2019.

2.1.1 Revue du rapport d'audit légal sur les comptes 2018

Tableau 3 : rapport d'audit sur les comptes 2018 : remarques du CAC

Points d'audit revus par le CAC	Traitement de la question clé de l'audit
1 - Journal des opérations diverses	L'utilisation du journal des OD doit être soutenue par des pièces justificatives probantes et validées par la hiérarchie.
2 - Classement des factures clients et fournisseurs	Les factures des fournisseurs doivent être classées dans les chronos appropriés afin de faciliter les éventuelles recherches et l'analyse des comptes appropriés. Idem pour les factures clients émises par la SOCATEL.
3 - Rapprochement du PV d'arrêt de caisse avec la comptabilité	Le rapprochement du solde physique des espèces en caisse avec la comptabilité s'avère nécessaire, puisque nous avons relevé que le PV d'arrêt de caisse établi le 31/12/2018 ne cadre pas du tout avec le solde de la caisse consignée en comptabilité en ce qui concerne la caisse CFRT et la caisse Direction.

Points d'audit revus par le CAC	Traitement de la question clé de l'audit
4 - Détail des avances sur salaire	Le suivi du compte personnel en ce qui concerne les avances et acomptes doit être pris en compte en comptabilité afin qu'il y ait cohérence entre les états de salaires et le dossier comptable
5 - Comptabilisation des impôts dus	La comptabilisation des impôts dus (Patentes, enregistrement, minimum d'impôt sur les sociétés et autres) doit être faite à partir des décomptes faits par l'administration fiscale suivant la déclaration du CA réalisé
6 - Mise à jour du fichier de suivi des immobilisations	Aucune valeur d'immobilisation ne doit être sortie de la comptabilité sans PV du CA validé par un huissier de justice.
<p>Conclusion de rapport du CAC sur les comptes 2018 :</p> <p>En l'absence de modification du projet des états financiers de synthèse individuels au 31/12/2018 par votre CA, notre opinion sera une opinion sans réserve si la levée des points en suspens décrits au paragraphe 3 (voir cadre ci-dessus) ne révèle pas d'anomalies et/ou d'ajustements significatifs.</p> <p>Par ailleurs, si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce CA sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de texte des résolutions soumis aux actionnaires est bien conforme à la loi et aux statuts, nous ne formulerons aucune observation dans la 2^e partie de notre rapport sur les états financiers de synthèse individuels réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.</p> <p>Fait à Bangui le 30/12/2020.</p>	

À la suite des commentaires du commissaire aux comptes, **il n'y a pas eu de modification du projet des états financiers de synthèse individuels au 31/12/2018.**

2.1.2 Revue du rapport d'audit légal sur les comptes 2019

Tableau 4 : rapport d'audit sur les comptes 2019 : remarques du CAC

Points d'audit revus par le CAC	Traitement de la question clé de l'audit
1-Journal des opérations diverses	Nous avons effectué des tests sur certaines opérations comptabilisées dans le journal des opérations diverses et avons constaté que certaines opérations ne sont pas soutenues

Points d'audit revus par le CAC	Traitement de la question clé de l'audit
	par des pièces justificatives probantes et validées par la hiérarchie.
2 - Classement des factures clients et fournisseurs	Les factures des fournisseurs doivent être traitées, analysées et classées dans les chronos appropriés afin de faciliter les éventuelles recherches en cas de contrôle. Idem pour les factures clients émises par la SOCATEL.
3 - Rapprochement du PV d'arrêt de caisse avec la comptabilité	La situation physique des espèces en caisse CFRT et la caisse direction doivent concorder avec le solde comptable.
4 - Détail des avances sur salaire	Les avances sur salaires perçues par le personnel doivent être conformes à la sortie de caisse. La décharge de chaque personnel doit être jointe à la pièce de sortie de la caisse.
5 – Arrêt de caisse mensuel	Un arrêt mensuel de la caisse doit être fait par la caissière et un Responsable financier ou comptable matérialisé par un PV dûment signé par les différentes parties, afin de limiter les cas d'erreur, d'omission, etc.
6 - Mise à jour du fichier de suivi des immobilisations	La mise à jour du fichier de suivi des immobilisations conformément à la comptabilité s'avère nécessaire.
7 - Pièces justificatives des opérations comptables	La comptabilisation des opérations bancaires et de la caisse doit être faite à partir des pièces justificatives et non des relevés bancaires ou sortie de caisse sans pièces
<p>Conclusion de rapport du CAC sur les comptes 2019 :</p> <p>Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.</p> <p>Nous n'avons rien à signaler à cet égard.</p> <p>Fait à Bangui le 30/12/2020.</p>	

2.1.3 Commentaires issus de la revue de ces deux rapports

Les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018 et 2019 ont été signés à la même date, le 30/12/2020.

Les anomalies relevées par le CAC en 2018 et en 2019 sont pratiquement du même ordre, notamment pour les points 1-2-3-4-6.

En revanche, la conclusion du rapport 2019 est différente et s'apparente à une certification sans réserve, tandis que celle de 2018 semble être une réserve compte tenu des points évoqués, mais in fine le CAC certifie les comptes sans réserve.

Nous pensons que certains points, notamment le 1 sur l'utilisation du journal des OD aurait mérité un approfondissement pour estimer la réalité et le chiffrage des anomalies et par suite lever toute ambiguïté sur le fondement de l'opinion sur les comptes : rapport sans réserve ou avec réserve.

En outre, à la suite des commentaires du commissaire aux comptes, il n'y a pas eu de modification du projet des états financiers de synthèse individuels au 31/12/2018.

Enfin, il est à signaler également que nous n'avons pas eu accès au dossier de contrôle du commissaire aux comptes ; ceux-ci résident sur l'ordinateur de la collaboratrice qui est tombée malade le jour planifié pour cette revue du dossier.

2.2 Commentaires sur la description des différentes procédures

La description des 4 procédures faites à notre demande apparaît trop succincte pour nous permettre de faire une analyse de la pratique au sein de la SOCATEL en matière de :

- reconnaissance du chiffre d'affaires ;
- comptabilisation des créances clients ;
- provisionnement des créances clients ;
- comptabilisation des dettes fournisseurs.

À noter que les créances clients au 31/12/2018 et au 31/12/2019 ne comportent aucune provision pour dépréciation, **malgré un ratio client qui représente plusieurs années de chiffre d'affaires.**

Nous pensons qu'il n'existe aucune règle en matière de provisionnement de créances clients.

2.3 Ratio d'analyse Financière

2.3.1 Ratio de structure

Tableau 5 : ratios de structure

RATIOS DE STRUCTURE (en %)		2019	Taux	INTERPRETATION	INTERPRETATION à la SOCATEL
Ratio d'autonomie financière	CAPITAUX PROPRES	(662 245 979)	-71,79%	Endettement trop important de la société	Surendettement au delà du supportable
	DETTES FINANCIERES	922 539 416			
Ratio d'indépendance financière	CAPITAUX PROPRES	(662 245 979)	-254,42%	Un ratio trop faible ne permet plus à la société de se financer à l'extérieur	SOCATEL ne peut plus recourir à l'endettement extérieur
	CAPITAUX PROPRES + DETTES FINANCIERES	260 293 437			
Ratio d'endettement global	DETTES GLOBALES	18 024 026 681	103,81%	Trop élevé, ce ratio traduit des difficultés pour financer son activité	SOCATEL ne peut plus financer son activité
	TOTAL DU PASSIF	17 361 780 702			
Ratio d'endettement	ENDETTEMENT	2 273 900 873	-343,36%	Un ratio proche de 100 traduit un fort endettement et/ou une forte dépendance de l'entreprise envers ses prêteurs (banques).	SOCATEL est totalement dépendante des prêteurs financiers
	CAPITAUX PROPRES	(662 245 979)			
Ratio de risque liquidatif	CAPITAUX PROPRES	(662 245 979)	-3,81%	Plus le ratio est élevé moins l'entreprise est dépendante de ces créanciers pour financer son activité.	SOCATEL est totalement dépendante de ces créanciers pour financer son activité
	TOTAL DU PASSIF	17 361 780 702			
Ratio de trésorerie immédiate	DISPONIBILITES	688 279 417	4,37%	Trop faible, il peut traduire les difficultés qu'aura l'entreprise à financer ses dettes à court terme.	SOCATEL ne peut plus rembourser ses dettes à CT
	DETTES A COURT TERME	15 750 125 808			
Ratio de liquidité de l'actif	ACTIF CIRCULANT	6 684 383 520	38,50%	Proche de 100, il traduit la capacité qu'aura	Faible capacité de SOCATEL à négocier ses actifs
	ACTIF TOTAL	17 361 780 702			
Ratio de capacité d'autofinancement (1)	DETTES FINANCIERES	2 273 900 873	-462,45%	Plus le ratio est élevé, plus l'entreprise aura de difficultés à rembourser ses dettes financières.	SOCATEL est dans l'incapacité de rembourser ses dettes financières
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(491 710 048)			
Ratio de capacité d'autofinancement (2)	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(491 710 048)	-139,41%	Plus le ratio est élevé, plus l'entreprise aura des difficultés à rembourser ses dettes financières.	SOCATEL n'a plus la capacité de générer des ressources suffisantes avec son niveau d'activité actuelle et par suite rembourser ses dettes financières
	CA HT	352 704 534			
Poids des immobilisations	IMMOBILISATIONS NETTES	10 666 991 942	61,44%	Ce ratio met en évidence le poids des immobilisations dans le patrimoine de la société	SOCATEL présente une structure d'actif qui correspond à un besoin d'infrastructures importantes
	ACTIF TOTAL	17 361 780 702			
Degré d'amortissement des actifs	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	22 722 545 155	69,66%	Mesure le degré d'usure des actifs immobilisés de la société	SOCATEL a un parc vieillissant qui n'a pas été renouvelé, car le ratio se rapprochant de 100%
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	32 619 045 094			

De ces quelques ratios de structure, il convient de retenir les points majeurs ci-dessous, à savoir que la SOCATEL :

- est dans l'incapacité de générer des ressources suffisantes avec son niveau d'activité actuel pour rembourser ses dettes ;
- est surendettée et n'a plus aucune capacité d'endettement ;

- est totalement dépendante de ses prêteurs financiers ;
- présente un parc d'actifs vieillissant qui n'a pas été renouvelé ;
- est une société qui a un besoin d'infrastructures importantes.

2.4 Constatations relatifs à l'examen des comptes

2.4.1 Actif immobilisé

2.4.1.1 Immobilisations incorporelles

Valeur nette au 31/12/2019 = 9 500 000 000 Fcfa

Tableau 6 : immobilisations incorporelles

Intitulé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/19
Licence	12 000 000 000	2 500 000 000	9 500 000 000
Logiciels	93 967 428	93 967 428	0
Total	12 093 967 428	2 593 967 428	9 500 000 000

En date du 25 septembre 2013, il a été attribué à la SOCATEL une licence « FIXE/GLOBAL/PASSERELLE INTERNATIONALE » d'une valeur de 12 000 000 000 Fcfa.

Cette licence est amortie en mode linéaire sur 30 ans en lien avec la durée de validité réglementaire de cette licence. L'amortissement de cette licence a commencé au 1^{er} octobre 2013.

La contrepartie de cette attribution de licence a été comptabilisée dans les subventions d'équipement pour un montant de 12 000 000 000 de Fcfa, avec une reprise dans le compte de résultat de 100 000 000 de Fcfa en 2013 et de 400 000 000 de Fcfa les années suivantes au même rythme que l'amortissement de la licence.

De ce fait, la valeur nette comptable de cette licence ressort à 9 500 000 000 de Fcfa en valeur nette comptable au 31/12/2019 sous la rubrique des immobilisations incorporelles.

Il en est de même pour la subvention y afférente sous la rubrique subvention d'équipement.

À noter que la reprise de 400 000 000 de Fcfa n'a pas été comptabilisée en 2019 (Absence de variation entre l'exercice 2018 et 2019 de la ligne « subvention d'équipement »).

Au 31/12/2021, sa valeur nette comptable à l'actif du bilan sera de 9 100 000 000 de Fcfa, après durée des amortissements cumulés représentant 7 années et 1 trimestre.

2.4.1.2 Immobilisations corporelles

Valeur nette au 31/12/2019 = 435 628 972 Fcfa

Tableau 7 : immobilisations corporelles

Intitulé	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette au 31/12/19
Terrain	39 129 033		39 129 033
Bâtiments et aménagements	2 197 083 124	2 191 893 012	5 190 112
Matériel GSM	1 613 741 684	1 538 667 783	75 073 901
Matériel de communication	14 298 086 498	14 022 520 882	275 565 616
Matériel informatique	1 355 714 045	1 343 088 300	12 625 745
Matériel d'entretien	16 560 757	16 560 757	0
Matériel de transport	771 582 500	773 282 500	(1 700 000)
Matériel et mobilier bureau	245 908 018	242 564 493	3 343 525
Matériel internet et passerelle	26 401 040	0	26 401 040
Total	20 564 206 699	20 128 577 727	435 628 972

La valeur du poste terrain n'a pas évolué depuis le 31/12/2013.

Nous n'avons pas eu communication d'un fichier technique récent des immobilisations corporelles qui aurait permis de valider les montants inscrits au 31/12/2019 dans les comptes annuels de la SOCATEL.

Dans ce contexte, il est vain de vouloir apprécier à partir de la comptabilité générale, la valeur réelle à ce jour des immobilisations corporelles de la SOCATEL. Notamment pour les installations et le matériel nécessaires à assurer le fonctionnement des communications téléphoniques.

Dans ce contexte, seul un inventaire physique permettra de valider correctement ce patrimoine et de lui attribuer une valeur en fonction de son usure réelle.

Néanmoins, à partir d'un ancien fichier des immobilisations, nous présentons en annexe un détail des immobilisations qui auraient encore une valeur et/ou une utilité technique avec leur coût historique. Ce fichier ne retient essentiellement que :

- les bâtiments ;
- les matériels recensés au cours de cette mission et encore utilisables pour une activité de télécommunication.

2.4.1.3 Immobilisations financières

Valeur nette au 31/12/2019 = 731 362 970 Fcfa.

Cette rubrique d'un montant de 731 362 970 de Fcfa comporte les valeurs rappelées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : immobilisations financières

Items	Montants en Fcfa
Titres INTELSAT	597 556 227
Titres RASCOM	37 478 000
Prêt à LA POSTE	60 000 000
Dépôt à SODECA	2 013 796
Dépôt à ENERCA	3 503 372
Dépôt à la CBCA	30 811 575
Actif financier	731 362 970

La balance générale provisoire au 31/12/2020 présente les mêmes valeurs que celles reprises ci-dessus à la clôture des comptes au 31/12/2019.

Ces valeurs d'actifs inchangées depuis de nombreuses années, doivent faire l'objet d'une demande de confirmation auprès des tiers détenteurs de ces titres et fonds, INTELSAT, RASCOM, LA POSTE, SODECA, ENERCA et CBCA pour s'assurer de leur réalité au 31/12/2020.

2.4.2 Endettement auprès des établissements de crédit

Valeur nette au 31/12/2019 = 922 539 416 Fcfa :

- dont endettement auprès des établissements de crédit : 462 840 955 Fcfa ;
- dont cautions reçues : 75 000 Fcfa ;
- dont comptes-courants TELSOFT et SONATEL : 459 735 597 Fcfa.

Tableau 9 : endettement

Libellé	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020 provisoire
Consolidation BPMC	139 161 616	139 161 616	139 161 616
Crédit mutuel Centrafrique	33 702 382	33 702 382	33 702 382
Emprunts /Ets de crédit	(10 549 740)	(10 549 740)	(10 549 740)
Emprunts BDEAC	203 993 101	203 993 101	203 993 101
Emprunts BICA véhicules	26 853 100	26 853 100	26 853 100
Consolidation CBCA	(15 737 698)	(15 737 698)	(15 737 698)
Consolidation Ecobank	75 926 899	75 926 899	75 926 899
Dépôts	9 491 295	9 491 295	9 491 295
Cautionnements reçus	900 000	75 000	2 325 000
Intérêts/emprunts	(112 136)	(112 136)	(112 136)
Telsoft	440 074 276	440 074 276	440 074 276
Sonatel	19 661 321	19 661 321	19 661 321

Libellé	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020 provisoire
Total	923 364 416	922 539 416	924 789 416
Total des comptes débiteurs	(26 399 574)	(26 399 574)	(26 399 574)
Total des comptes créditeurs	949 763 990	948 938 990	951 188 990

À l'exception des comptes TELSOFT et SONATEL, ces comptes sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « Emprunt et dettes financières diverses » pour un montant de 462 803 819 Fcfa.

Les comptes TELSOFT et SONATEL sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes ».

Les emprunts ne présentent aucun remboursement, ni au cours de l'année 2019 ni au cours de l'année 2020.

Les soldes qui figurent sur les 8 premières lignes du tableau ci-dessus correspondent aux « reports à nouveau » au 01/01/2019.

L'endettement de la société présente plusieurs anomalies :

- les lignes « Emprunts/Ets de crédit » et « Consolidation CBCA » offrent des montants anormalement débiteurs ;
- le compte des « Intérêts/emprunts » est anormalement débiteur depuis le 1/1/2019 et aucun mouvement n'a été comptabilisé ni en 2019 ni en 2020.

Nous n'avons pas eu communication des tableaux d'amortissement des emprunts.

Les quelques confirmations des établissements financiers reçus à la SOCATEL donnent les soldes suivants pour la fin 2020 :

- encours BPMC pour 170 876 196 Fcfa ;
- créance due par la SOCATEL aux Caisses Mutuelles de RCA pour 48 445 657 Fcfa ;
- engagements de la SOCATEL au profit d'ECOBANK pour des prêts accordés aux membres de son personnel pour 85 605 579 Fcfa.

Ces chiffres confirmés par les établissements financiers ne se retrouvent pas dans les comptes de la SOCATEL fin 2020.

Il semble impossible de valider l'endettement réel de la SOCATEL à partir des tableaux d'amortissement, compte tenu de l'absence de paiement des échéances en 2019 et 2020.

Les informations mises à notre disposition ne permettent pas d'apprécier la dette réelle de la société à la fin 2019 et 2020.

Par conséquent, l'endettement réel de la société au 31 décembre 2019 et 2020 ne pourra être obtenu qu'en se rapprochant des établissements financiers prêteurs pour obtenir la position des créances SOCATEL dans les livres de ces établissements financiers.

2.4.3 Créances clients

Le tableau ci-dessous détaille le ratio de crédit-clients exprimé en jours.

Tableau 10 : ratio de crédit-clients exprimé en jours

Items	2018	2019	2020 provisoires
Créances clients	4 038 415 030	4 112 510 800	3 989 018 963
Acomptes reçus	0	0	0
Chiffre d'affaires TTC	696 727 499	352 654 534	193 098 675
Délai en jours	2 086 jours	4 198 jours	N/A
Délai en années	5 ans et 9 mois	11 ans et 8 mois	N/A

N/A : Non applicable en raison de l'absence de comptabilisation de la totalité du chiffre d'affaires, ainsi que de l'absence de contrôle et de révision des comptes 2020

Les chiffres de la colonne 2020 ne tiennent compte ni de la facturation au titre du 4e trimestre 2020 ni de la comptabilisation de la facturation (sommes mises en recouvrement) de mai à décembre 2020.

la SOCATEL ne dispose plus de comptabilité auxiliaire des comptes clients.

Les mouvements comptables sont enregistrés dans plusieurs comptes collectifs intégrés à la comptabilité générale, à savoir :

- le compte 41 100000 « Clients officiels » ;
- le compte 41 110000 « Clients divers ».

Nous n'avons pas obtenu de balance âgée des comptes clients. Ce document n'existe plus.

Aucune provision pour dépréciation des créances clients n'a été comptabilisée dans les comptes aussi bien au 31/12/2018 qu'au 31/12/2019.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se compose des rubriques suivantes :

Tableau 11 : décomposition du CA

Items	Montants (Fcfa)
Ventes de cartes prépayées	- 25 000
Ventes de services	235 359 741
Locations et redevances de location	100 156 889
Mise à disposition de personnel	14 682 689
Ventes de produits accessoires	2 000 000
Ventes de services pour nous-mêmes	480 215
Chiffre d'affaires 2019	352 654 534

L'examen de la facturation des locations et redevances de location permet de noter :

- que les montants facturés varient fortement tout au long de l'année d'affaires, ce qui laisse penser qu'il s'agit de location précaire ;
- que le mois de janvier 2019 est le 2^e mois après novembre qui enregistre la plus forte facturation de l'année, ce qui permet de penser que la césure entre 2 exercices comptables n'est pas maîtrisée et par conséquent que le mois de janvier comporte des loyers relatifs à l'exercice précédent 2018.

2.4.4 Créances fournisseurs

Le ratio de crédit-fournisseurs exprimé en jours se présente comme suit :

Tableau 12 : ratio crédit-fournisseurs

Intitulé	2018	2019	2020 provisoires
Dettes fournisseurs	3 970 166 427	3 986 846 361	4 031 602 881
Acomptes versés	0	0	0
Achats et services extérieurs TTC	149 993 553	94 885 918	
Délai en jours	9 529	15 126	N/A
Délai en années	26 ans	42 ans	N/A

N/A : Non applicable compte tenu de l'absence de contrôle et de révision des comptes 2020

La SOCATEL ne dispose plus de comptabilité auxiliaire des fournisseurs depuis de nombreuses années. Les mouvements comptables sont enregistrés dans plusieurs comptes collectifs intégrés à la comptabilité générale, ce qui rend peu ou pas lisible la dette de la société envers les fournisseurs.

Les comptes collectifs fournisseurs utilisés sont les suivants :

- le compte 40100000 « Fournisseurs Maxi service » ;
- le compte 40100100 « Fournisseurs locaux » ;
- le compte 40100200 « Fournisseurs étrangers ».

Au 31/12/2019, le compte 40100000 « Fournisseurs Maxi service » débiteur de 456 942 136 Fcfa a été soldé dans le compte 401001 « Fournisseurs locaux ».

Les soldes de ces comptes collectifs évoluent comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : évolution des comptes collectifs (en Fcfa)

Intitulé	2018	2019	2020 provisoire
Fournisseurs Maxi service	(456 942 136)	0	1 776 024
Fournisseurs locaux	3 322 062 018	2 881 799 816	2 904 856 127
Fournisseurs étrangers	1 105 046 545	1 105 046 545	1 126 746 754
Dettes fournisseurs	3 970 166 427	3 986 846 361	4 033 378 905

La comptabilité est tenue à partir du logiciel « SAGE COMPTA ».

Hormis les factures de la société ENERCA, la majeure partie des charges sont enregistrées dans un journal de trésorerie (Caisse ou banque), par conséquent la SOCATEL n'applique plus une comptabilité d'engagement. Cette pratique signifie que les transactions ne sont enregistrées qu'au moment du paiement au fournisseur.

Cette organisation comptable présente plusieurs risques :

- double comptabilisation possible d'une même pièce comptable, une fois dans un journal d'achats (comptabilité d'engagement) et une seconde dans un journal de trésorerie au moment de l'ordonnancement du règlement (comptabilité de trésorerie) ;
- mauvaise justification des dettes dues aux fournisseurs à la clôture d'un exercice, car les règlements peuvent être comptabilisés dans les comptes de charges (comptabilité de trésorerie), ce qui majore à tort la dette envers un fournisseur.

Ce risque est accentué à la SOCATEL, car les comptes fournisseurs ne sont pas lettrés (liaison entre la facture et son règlement). Par suite, la dette affichée dans un compte ne se rattache pas aisément à une ou plusieurs factures bien identifiées.

Annexe : détail des immobilisations corporelles

Description	Date d'acquisition	Valeur
immeuble bgui sica	01/04/1990	775 042 069
bat,et nouveau bureau	01/04/1990	55 386 041
extention bat cts	14/01/1994	36 305 859
bat,centre emetteur kolongo	01/04/1990	33 023 463
batiment cts	01/04/1990	29 241 368
Batiment nouveau bureau	01/04/1990	26 300 520
bat,a usage magasin	01/04/1990	25 192 391
bat,a usage bureaux et classes	01/04/1990	23 914 771
bat,et logt collectif	01/04/1990	22 107 116
bat,a usage de classe	04/01/1990	20 436 088
bat,a usage bureaux dot	01/04/1990	17 788 269
Bat. hangar à usage dépôt	01/04/1990	17 084 872
bat,bureau inspection c ptt	01/04/1990	16 133 791
bat,logt dg poste	01/04/1990	16 051 734
bat,garage et atelier	01/04/1990	15 530 253
bat,a usage classe	01/04/1990	15 144 512
bat,logt dg telecom	01/04/1990	13 369 782
bat,a usage dortoir	01/04/1990	12 606 580
bat,garage et bureau	01/04/1990	11 243 370
bat,du foyer	01/04/1990	9 794 803
bat,a usage bureaux	01/04/1990	9 623 136
bat,ancien bureau	01/04/1990	8 807 616
bat, jumelle a usage logement	01/04/1990	7 908 845
bat,type colonial usage logt	01/04/1990	7 295 825
bat,a usage bureau etudes	01/04/1990	7 240 007
bat gpe et centre emetteur	01/04/1990	6 957 136
bat,jumele a usage logement	01/04/1990	6 952 852
bat,jumele a usage logement	01/04/1990	6 939 260
bat,ancien centre emetteur	01/04/1990	6 867 086
bat,logt du personnel	01/04/1990	6 127 556
bat,a usage lab serv,de ligne	01/04/1990	5 501 905
bat,logt chef station radio	01/04/1990	5 480 294
bat,a usage service de ligne	01/04/1990	5 152 150
bat,a usage magasin	01/04/1990	5 056 061
bat,station radio (logement)	01/04/1990	4 648 464
bat,type colonial logt	01/04/1990	4 488 622
bat,a usage logt	01/04/1990	3 826 692
bat a usage d habitation	01/04/1990	3 697 024
extention bat.cts	09/04/1997	3 513 512
bat,a usage logt	01/04/1990	3 013 365
bat,atelier electricite	01/04/1990	1 903 179
batiment station	01/04/1992	1 699 614
batiment bureau	01/04/1990	1 610 652
bat,logt chef de centre	01/04/1990	1 486 530
bat bureau	01/04/1990	1 467 936
bat,operateur telexipiste	01/04/1990	1 355 802
bat,operateur telex	01/04/1990	1 355 802
bat,chef centre poste emetteur	01/04/1990	1 355 802
bat,logt chef station radio	01/04/1990	1 337 915
bat stat,entret,et magasin	01/04/1990	1 090 676
bat,centre emetteur	01/04/1990	979 847
bat centre telephonique	01/04/1990	918 826
bat centre emetteur	01/04/1990	713 580
bat 12 logt du personnel	01/04/1990	576 800
bat,et lgt chef centre	01/04/1990	193 604
bur c cellule bat	10/01/2002	60 000
03 ch cellule bat	10/01/2002	15 000
Total des bâtiments		1 328 916 625
reseau teph bangui	01/04/1990	1 070 034 801
autocommutateur ECOM	03/11/1996	79 767 225
nissan pick-uphardbody pille	16/08/2002	32 793 817
10 Modules redresseurs	10/10/2008	20 462 019
grpe electron 30 kva	01/04/2008	14 000 000
p,c GPTO	30/12/2008	750 000
serveur GPTO centre facturation	31/07/2005	8 116 468
Total du matériel		1 225 924 330
Total général		2 554 840 955

Partie B : Audit technique

3 Audit Technique

3.1 Réseau fixe

3.1.1 Composants du cœur de réseau fixe – Services VOIX

3.1.1.1 Central téléphonique

a) Matériel

La Socatel dispose d'un commutateur ALCATEL OCB283, plus connu sous le nom de Commutateur E10.

Il est installé sur le site SOCATEL de Bangui SICA.

Sa mise en service date de 1992.

Photo 1 : Vues du commutateur E10



b) Composants, dimensionnements, interconnexions

Le commutateur est composé de 4 CSN (Concentrateur Satellite Numérique), chaque CSN supporte 12 UCN (Unité Concentrateur Numérique) de 256 abonnés.

Le commutateur offre une capacité de plus de 10 000 lignes.

Le commutateur est annoncé, par les équipes sur place, chargé à 2 500 lignes actives.

Nous avons demandé une extraction des lignes actives, en date du 26/04/202 :

- CSN 1 – 171 lignes activées dont 1 ligne en défaut. C'est le CSN le moins chargé car il présente des signes de faiblesse ;
- CSN 2 – 846 lignes activées dont 35 lignes en défaut ;
- CSN 3 – 693 lignes activées dont 16 lignes en défaut ;
- CSN 4 – 618 lignes activées dont 5 lignes en défaut.

Soit un total de 2 328 lignes activées dont 57 lignes en défaut

Photo 2 : Vues d'un UCN et des cartes abonnées



Les ports abonnés du commutateur sont renvoyés dans la grande salle du répartiteur du central.

Répartiteur installé la même année que le commutateur. Il a une capacité de 12 000 lignes. Les réglettes utilisées ne sont plus d'actualité, mais tout comme le commutateur il est correctement géré.

Photo 3 : Vues du répartiteur



c) Exploitation, supervision et taxation

L'équipe en charge de l'exploitation du commutateur est composée de 3 personnes, un chef de service et 2 agents.

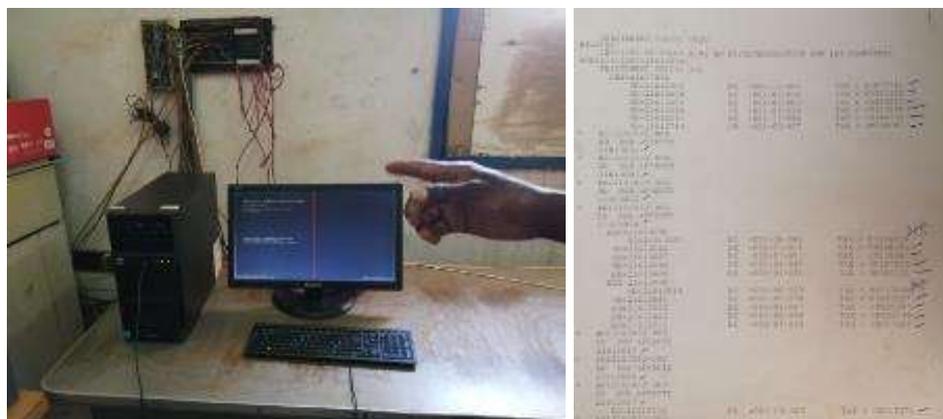
Lors de notre passage, 3 stagiaires étaient présents.

Le central téléphonique est administré par deux stations multi-processeurs de maintenance (SMM-A, SMM-B, SMM = Station Multiple de Maintenance) dont le SMM-B est en panne actuellement.

Pour la partie taxation, la méthode actuelle est assez « artisanale ». Il n'y a plus de transfert des données du commutateur vers l'outil GPTo en charge de la facturation.

Le service commutation, édite en fin de mois un listing papier avec l'ensemble des lignes et pour chaque ligne relève le compteur. C'est le CDR (Charging Detailed Records).

Photo 4 : Vues du serveur GPTo et exemple CDR



Ce listing est ensuite envoyé à la Direction Commerciale Section Facturation (2 personnes) en charge de saisir manuellement les relevés dans GPTo.

Cette opération manuelle permet à GPTo de calculer et d'émettre les factures clients.

A noter que lors de notre passage (Avril 2021), les agents travaillaient sur la saisie des consommations du mois d'octobre 2020.

L'outil GPTo a été en panne pendant 5 mois. Panne informatique du serveur originel qu'il a fallu changer. Les données ont été récupérées, mais il serait souhaitable de mettre en place une solution externe de back up.

d) Services

Le service offert actuellement se limite au service téléphonique classique.

Le service de cartes prépayées est abandonné par suite de l'arrêt de la plateforme de suivi des consommations NSoft.

e) Environnement (Salle, climatisation, etc...)

La salle du commutateur est climatisée par deux gros blocs de la marque STULZ. Un seul des deux blocs était en service, la température de la salle était de 23°C.

Photo 5 : Vues de la climatisation dans la salle du commutateur



Le commutateur, malgré ses 30 ans de service, est parfaitement entretenu. L'intérieur des baies est d'une grande propreté, aucun signe de poussière.

f) Maintenance

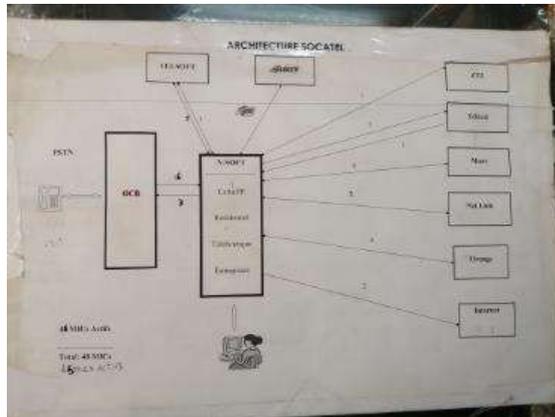
Il n'y a plus de contrat de maintenance avec le fournisseur du commutateur. L'OCB 283 n'est plus dans le catalogue de l'équipementier.

Les cartes hors services ne sont plus réparables.

Pour gérer les pannes de carte, les équipes de la SOCATEL, récupèrent des cartes sur d'anciens E10 chez d'autres Opérateurs. Exemple, dernièrement chez un Opérateur camerounais.

3.1.1.2 Plateforme

Graphique 1 : Vue de l'architecture obsolète du réseau voix de la SOCATEL



La plateforme NSoft a été installée en 2007 dans les locaux de la SOCATEL de Bangui SICA.

Cette plateforme permettait de :

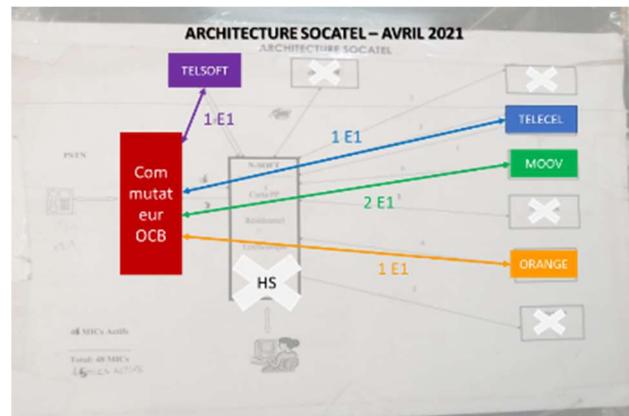
- gérer les clients en prépayé ;
- s'interconnecter avec les opérateurs nationaux et internationaux.

Aujourd'hui cette plateforme est hors service, le disque dur du serveur a lâché.

La SOCATEL n'a pas d'équipement de secours, ni de contrat de maintenance avec le fournisseur.

La plateforme a été retirée du réseau, les interconnexions avec les autres Opérateurs ont été directement connectées sur le commutateur, privant ainsi la SOCATEL de sa vision sur les volumes de minutes échangées ainsi que sur les données statistiques des consommations.

Graphique 2 : Vue de l'architecture actuelle du réseau voix de la SOCATEL



Actuellement la SOCATEL est interconnectée avec :

- ORANGE – 1 E1 ;
- MOOV – 2 E1 ;
- TELECEL – 1 E1 ;
- TELSOF pour les échanges voix internationale – 1 E1.

Historiquement, les interconnexions étaient dimensionnées à 4 E1 par Opérateur, ce qui montre bien que le trafic de ou vers les fixes est en chute libre.

Les 4 Opérateurs sont interconnectés avec la SOCATEL via des FH (Faisceaux Hertziens) installés sur le toit du site de SOCATEL SICA. Les FH appartiennent aux Opérateurs cités :

- FH ORANGE – Installé sur le toit du bâtiment ;
- FH MOOV – Installé sur le pylône SOCATEL du site ;
- FH TELECEL - Installé sur le toit du bâtiment ;
- FH TELSOF – Installé sur le toit - Liaison 4 Mb/s.

Photo 6 : Vues d'une partie des FH des Opérateurs installés sur le toit du bâtiment et sur le pylône du site



3.1.1.3 Autres composants à Bangui ou en régions

Le réseau national par satellite de la SOCATEL arrêté en 2008 n'a pas fait l'objet d'une étude plus poussée.

Les équipements déjà dépassés en 2008, n'ont fait l'objet d'aucun investissement depuis. Le réseau était composé de :

- 1 station maîtresse de 11,80 m à Bangui MPOKO ;
- 8 stations périphériques de 7,3 m dans les villes suivantes : Berberati, Bouar, Carnot, Bossangoa, Bambari, Kembé, Bangassou, Mbaïki ;
- 5 stations de 2,4 m dans les villes suivantes : Nola, Bria, Boda, Ngakobo, Bossangoa.

Le site SOCATEL de Bangui MPOKO n'est plus utilisé, le personnel a été muté à Bangui SICA et les équipements également rapatriés.

Le site est actuellement utilisé par un contingent de la Minusca.

La SOCATEL n'opère plus aucune activité en région. Elle possède néanmoins un certain nombre de sites dans les villes de province, qui sont aujourd'hui juste gardiennés.

A noter que le lien CAB en construction en provenance du Cameroun utilisera les sites SOCATEL sur son parcours comme sites intermédiaires et sites de régénération.

3.1.2 Composants du cœur de réseau fixe – Services INTERNET

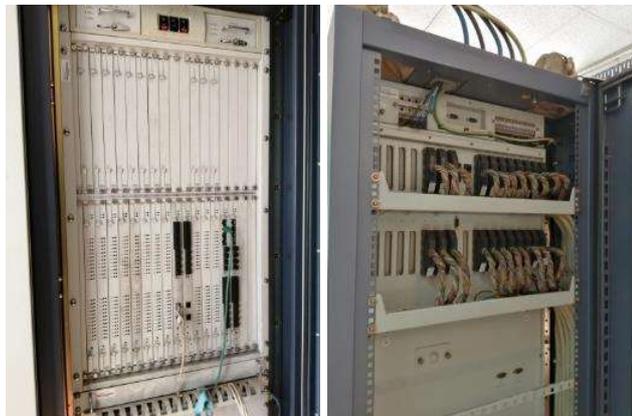
3.1.2.1 Services INTERNET - xDSL

a) Matériel

La SOCATEL possède un DSLAM ZTE colocalisé avec le commutateur OCB283.

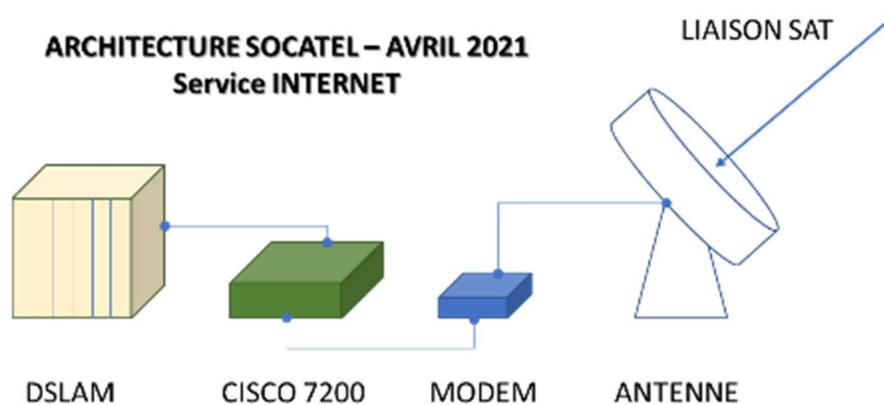
Le DSLMA a été installé en 2008, il a une capacité de 512 abonnés et utilise la technologie ADSL2+ pour délivrer les services.

Photo 7 : Vues du DSLAM ZTE – Face avant et face arrière



b) Architecture

Graphique 3 : Représentation de l'architecture



La liaison data internationale satellitaire commandée à l'Opérateur AMOS arrive via une antenne de 3,8 m sur le toit du site de SICA.

SOCATEL a commandé une liaison de 20 Mb/s en download et 5 Mb/s en upload.

Le modem qui délivre les services satellitaires est installé dans la salle de transmission.

Il est connecté au routeur Cisco 7200 qui se trouve dans la même salle.

Le routeur est lui connecté au DSLAM.

Photo 8 : Vues de l'antenne satellite et du modem (Face arrière et face avant)



Photo 9 : Vue du routeur CISCO 7200



Le DSLAM est couplé avec une station d'exploitation et de supervision qui se trouve dans la baie d'à côté.

Les équipes techniques ne sont pas en mesure d'utiliser cette station après la perte des mots de passe. Les anciens agents formés sur les machines ont quitté le groupe sans transmission du savoir.

De ce que nous avons compris, le DSLAM a tous les ports d'activés, l'activation des clients se fait donc juste par jarretière au niveau du répartiteur du central.

Cette solution technique monopolise la bande passante pour plus d'abonnés que de besoin réel réduisant ainsi la qualité des services internet de la SOCATEL.

De plus, l'analyse de l'architecture déployée montre qu'il serait intéressant de modifier l'interconnexion entre le routeur et le DSLAM en utilisant de la fibre et des interfaces 100 Mb/s, car le DSLAM et le routeur sont interconnectés via un câble Ethernet avec un débit maximum transporté de 10Mb/s, créant un goulot d'étranglement et ne permettant pas l'exploitation des 25 Mb/s de la liaison satellitaire.

La SOCATEL annonce 54 lignes en service plus 15 lignes activées pour desservir les besoins internes des bureaux de SOCATEL SICA.

Les ports abonnés du DSLAM sont renvoyés dans la grande salle du répartiteur du central.

Photo 10 : Vue des réglettes des ports du DSLAM au niveau du répartiteur



c) Services

Les offres d'accès internet proposés par la SOCATEL sont limités en termes de débit.

Les débits proposés vont de 64 kb/s jusqu'à 1 Mb/s.

Les débits sont limités par la bande passante internationale, mais surtout par la qualité des réseaux d'accès cuivre entre le central et les abonnés (cf. 1.2.3).

d) Environnement (Salle, climatisation, etc...)

Le DSLAM a été installé dans la salle du commutateur, il bénéficie de la climatisation en place.

Il serait également intéressant de rapprocher les équipements de la chaîne de transmission, le modem et le CISCO 7200 devraient être installés dans la salle du commutateur.

e) Maintenance

Il n'y a plus de contrat de maintenance avec le fournisseur du DSLAM ZTE.

La connexion à l'équipement n'est plus possible, perte des mots de passe. L'équipement n'étant chargé qu'à 10%, en cas de défaillance d'une carte, il est toujours possible de migrer physiquement les clients sur une autre carte au niveau du répartiteur.

3.1.2.2 Services INTERNET - RTC

Les équipements sont toujours en place, mais tout est éteint.

La solution xDSL a remplacé cette technologie.

Photo 11 : Baie Internet RTC hors service

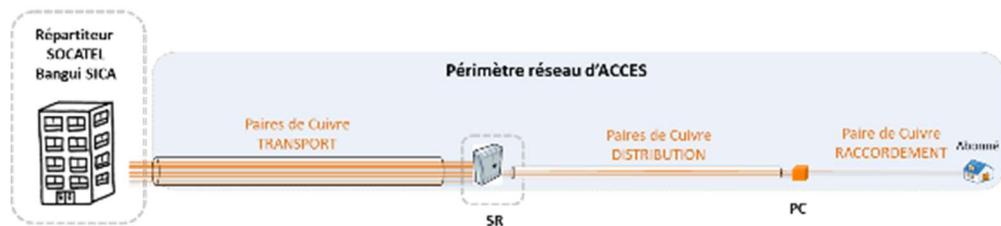


3.1.3 Infrastructures d'Accès

a) Architecture(s)

Le réseau cuivre de la SOCATEL est un réseau classique, hérité de l'architecture du réseau France Télécom. Construit à partir de 1985.

Graphique 4 : Architecture du réseau d'accès SOCATEL



On y trouve le central, positionné dans le site de Bangui SICA. Le central héberge le répartiteur général d'une capacité de 12 000 lignes.

Photo 12 : Vues du central et du répartiteur général



Du central partent les câbles du réseau de TRANSPORT en direction des SR (Sous Répartiteurs) positionnés dans différents quartiers de Bangui.

Les câbles de TRANSPORT sont des câbles de grosses capacités, entre 200 et 1200 paires de cuivre.

En fonction de la distance qui sépare le central du SR, les câbles sont composés de paires de cuivre en 4/10 de mm, ou, lorsque la distance est plus importante, de paires en 6/10 mm. NB : L'atténuation linéique du signal diminue lorsque la section de la paire cuivre augmente.

Les liaisons CENTRAL – SR sont des liaisons exclusivement souterraines. Les câbles sont tirés dans des infrastructures « génie civil » existantes ou, lorsqu'ils sont armés, peuvent être directement enterrés.

Photo 13 : Vues du génie civil et d'une pose de câble enterré



Les SR sont au nombre de 23. Ce sont des armoires techniques métalliques qui permettent, par jarretière, d'interconnecter le réseau de TRANSPORT au réseau de DISTRIBUTION.

Photo 14 : Vues du SR A07 fermé et ouvert



Les SR ont été dimensionnés (1985) par rapport à leurs zones d'influences et donc au potentiel de clients.

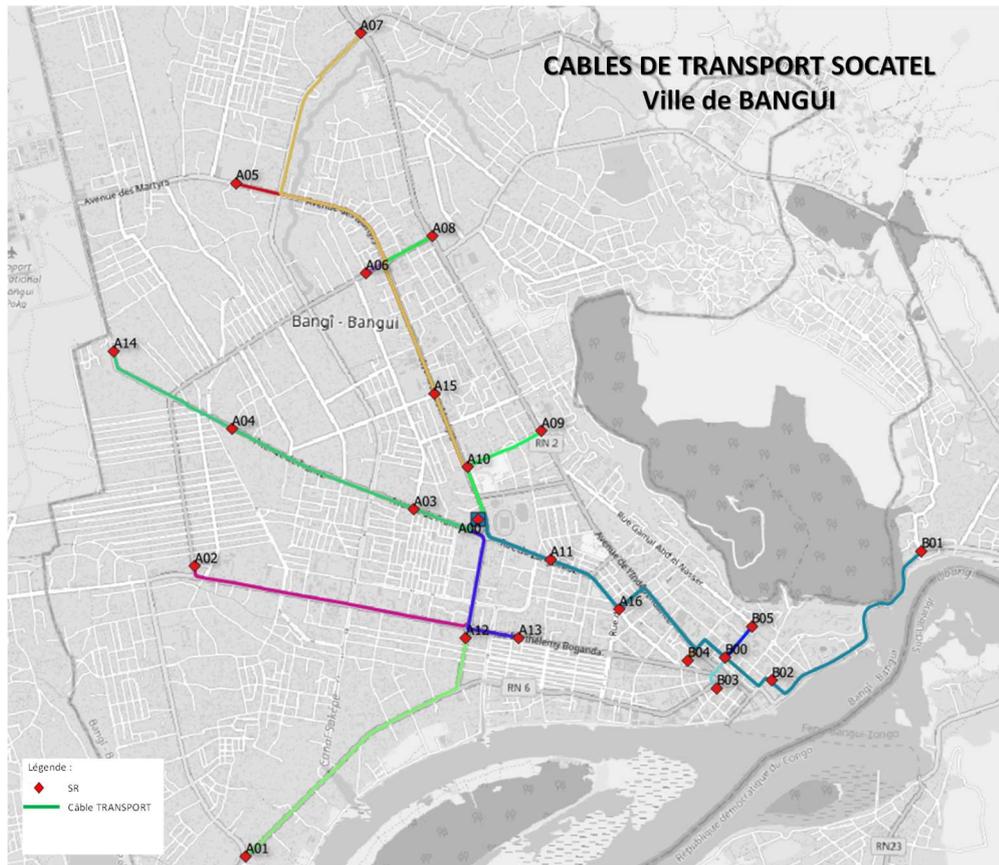
On trouve des SR de 200 paires à 600 paires.

Les longueurs des câbles de TRANSPORT varient de 600 à 6000 m (cf. tableau page suivante).

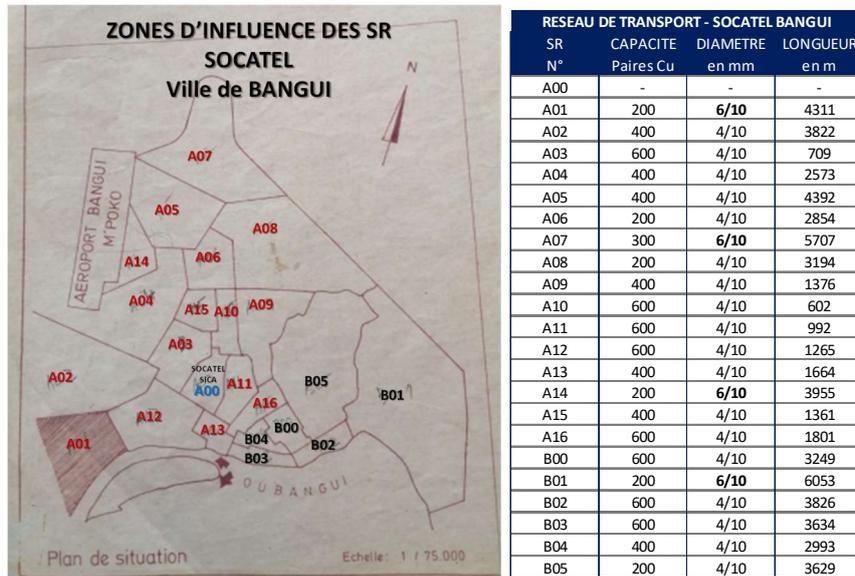
La distance moyenne CENTRAL - SR est estimé à 2 900 m.

A noter que le SR A00, est positionné directement dans le central et donc ne possède pas de réseau de TRANSPORT.

Plan 1 : Câbles de transport SOCATEL



Plan 2 : Zone d'influence des SR SOCATEL



Les câbles du réseau de DISTRIBUTION partent des sous-répartiteurs (SR) en direction des PC (Point de Connection) positionnés régulièrement dans la zone d'influence des SR, ces PC permettant le raccordement des abonnés.

Les câbles de DISTRIBUTION sont des câbles de moyennes voire de petites capacités, entre 200 et 10 paires de cuivre.

Les câbles de DISTRIBUTION sont composés de paires de cuivre en 4/10 de mm.

Les liaisons SR – PC sont des liaisons souterraines ou aériennes.

Depuis les SR les câbles de DISTRIBUTION commencent en souterrain, câbles enterrés, puis cheminent en aérien. En effet les PC sont positionnés exclusivement sur des poteaux télécoms SOCATEL.

Photo 15 : Vue d'un poteau SOCATEL



Une grande partie du réseau aérien de DISTRIBUTION de la SOCATEL a été volé lors des événements de 2013. Des portions entières de câble ont été démontées pour récupérer le cuivre.

Toute la partie en périphérie de Bangui n'a plus de réseau de DISTRIBUTION.

Ces réseaux n'ont pas été remplacés. Les sections en place qui ne sont plus alimentées, jouent le rôle de stockage pour des câbles de maintenance.

La partie RACCORDEMENT sera exclusivement aérienne depuis les PC jusqu'aux locaux des abonnés.

La distance moyenne SR – PC - Abonné est estimé à 1300 m.

Graphique 5 : Architecture du réseau d'accès SOCATEL

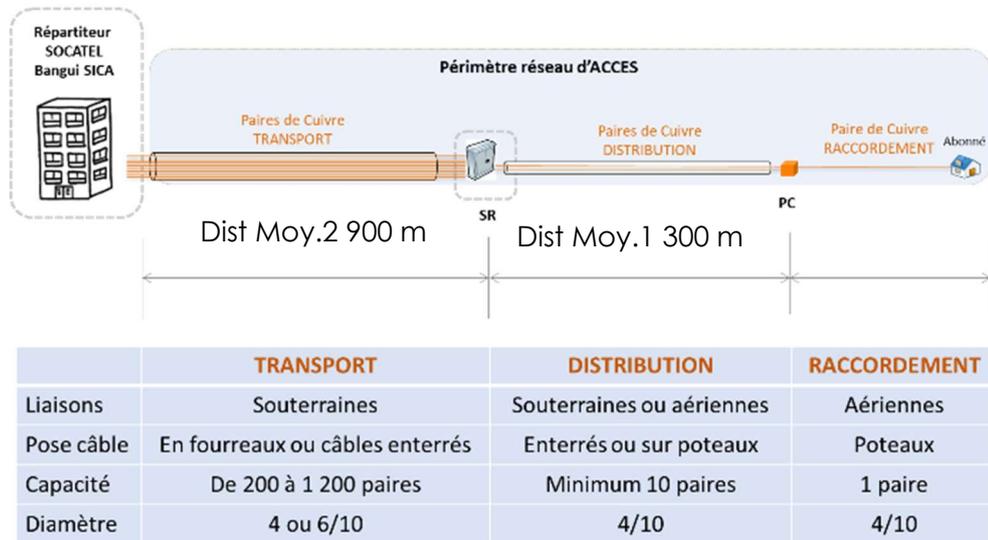


Photo 16 : Installations



b) Services

Ce réseau cuivre vieillissant n'est plus en mesure de concurrencer les offres d'accès internet via la téléphonie mobile car :

- les câbles ont été posés au milieu des années 80 – 35 ans ;
- le réseau est majoritairement composé de paires de cuivre en 4/10, diamètre le plus petit de la gamme induisant une atténuation linéique importante du signal ;
- les câbles ont fait l'objet de multiples réparations, rajoutant des atténuations supplémentaires sur le bilan global de la ligne ;

- la SOCATEL n'a plus le matériel adéquat pour assurer la maintenance de ces réseaux, ni câble de réserve ni manchon de protection. L'eau s'infiltré donc partout dans ces réseaux, perturbant et limitant ainsi la transmission des signaux.

Pour justifier notre propos, nous avons réalisé le calcul de l'atténuation théorique des lignes par SR, ainsi que l'atténuation moyenne de toutes les lignes.

Le calcul a été réalisé pour un réseau standard, entretenu en ne tenant pas compte de pertes supplémentaires dues à la vétusté du réseau.

Pour ce calcul nous avons retenu les valeurs suivantes :

- pour une paire en 4/10 : 15 dB/km ;
- pour une paire de 6/10 : 10,3 dB/km ;
- pour chaque ligne un forfait de connexion de 1,5 dB.

Tableau 14 : Atténuation théorique calculée sur le réseau SOCATEL

SR	CAPACITE Paires	DIAMETRE 10eme mm	ATTENUATION dB/km	LONGUEUR TRANSPORT	DIAMETRE 10eme mm	ATTENUATION dB/km	LONGUEUR DISTRIBUTION	ATTENUATION dB
A00		-	15	0	4	15	1300	21
A10	600	4	15	602	4	15	1300	30
A03	600	4	15	709	4	15	1300	32
A11	600	4	15	992	4	15	1300	36
A12	600	4	15	1265	4	15	1300	40
A15	400	4	15	1361	4	15	1300	41
A09	400	4	15	1376	4	15	1300	42
A13	400	4	15	1664	4	15	1300	46
A16	600	4	15	1801	4	15	1300	48
A04	400	4	15	2573	4	15	1300	60
A14	200	6	10,3	3955	4	15	1300	62
A06	200	4	15	2854	4	15	1300	64
A01	200	6	10,3	4311	4	15	1300	65
B04	400	4	15	2993	4	15	1300	66
A08	200	4	15	3194	4	15	1300	69
B00	600	4	15	3249	4	15	1300	70
B05	200	4	15	3629	4	15	1300	75
B03	600	4	15	3634	4	15	1300	76
A02	400	4	15	3822	4	15	1300	78
B02	600	4	15	3826	4	15	1300	78
A07	300	6	10,3	5707	4	15	1300	80
B01	200	6	10,3	6053	4	15	1300	83
A05	400	4	15	4392	4	15	1300	87
MOYENNE	200	4	15	2900	4	15	1300	65

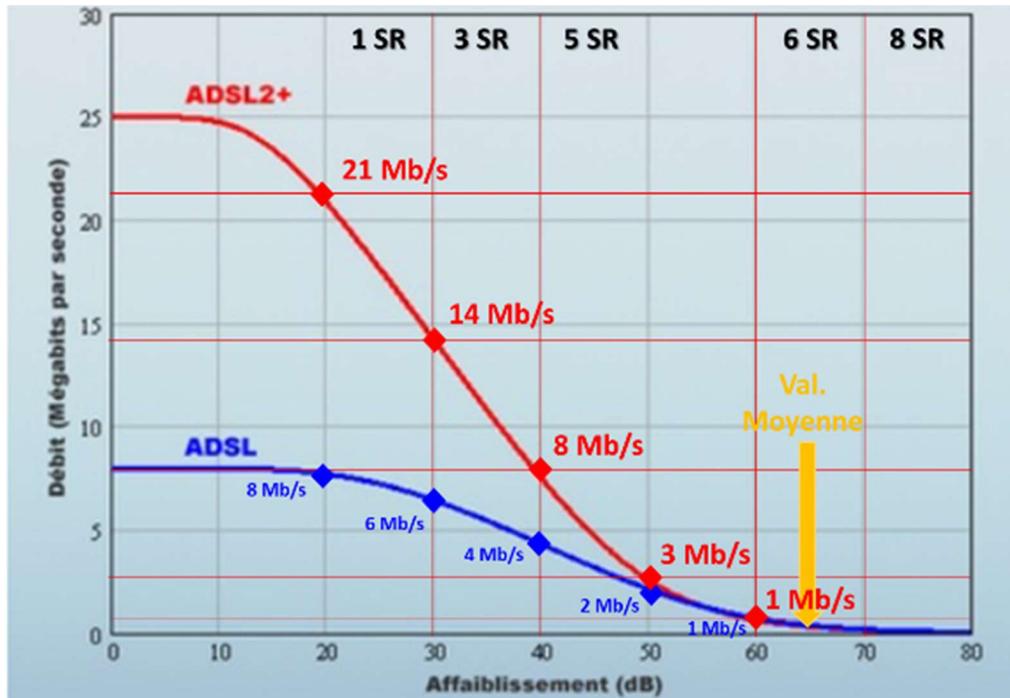
L'analyse du tableau montre que :

- 8 SR sur 23 ont une atténuation globale \geq à 70 dB ;
- 6 SR sur 23 ont une atténuation globale comprise entre 60 et 70 dB ;
- 5 SR sur 23 ont une atténuation globale comprise entre 40 et 50 dB ;

- 4 SR sur 23 ont une atténuation globale comprise entre 20 et 40 dB.

La moyenne de l'atténuation d'une ligne de la SOCATEL = 65 dB

Graphique 6 : Débits descendants théoriques ADSL & ADSL2+



Sur le tableau des performances ci-dessus, on constate que 35% du parc a une atténuation linéique théorique (Sans prendre en compte la vétusté du réseau) supérieure ou égale à 70 dB. L'ensemble de ces lignes sont incapables de véhiculer des services internet.

26 % de lignes supplémentaires se trouvent dans la zone « grise » entre 60 et 70 dB. Les débits transportés seront inférieurs au 1 Mb/s. Du reste le 1Mb/s est le débit maximum proposé par la SOCATEL dans ses offres d'accès internet.

En tenant compte de la vétusté du réseau, on peut dire que plus de 80% du réseau n'est plus utilisable pour des offres internet concurrentielles aux réseaux mobiles.

Les offres des concurrents mobiles proposent de la connexion 3G (Débits compris entre 144 kb/s et 2Mb/s) ou 3G+ (Débits compris entre 300 kb/s et 4 Mb/s) avec une disponibilité des réseaux bien meilleure.

Pour conclure, ce réseau d'accès est obsolète.

Par conséquent, pour pouvoir concurrencer les offres des concurrents mobiles, un changement complet du réseau d'accès est recommandé. Le déploiement d'un réseau FTTx, conjugué à l'arrivée du réseau international CAB, permettrait à la SOCATEL d'offrir des accès internet fixe HD (Haut Débit) de qualité.

c) Exploitation et maintenance

Le réseau d'accès de la SOCATEL est exploité et maintenu par une équipe de 24 personnes. Cette équipe dirigée par un chef de service est composée de 3 sections :

- section 1 : En charge du répartiteur général pour l'activation de nouveaux clients, les tests de ligne et la gestion des dérangements ;
- section 2 : En charge de la partie RACCORDEMENT des abonnés, ils raccordent les nouveaux abonnés et interviennent sur les dépannages et les dérangements des lignes ;
- section 3 : en charge du TRANSPORT et de la DISTRIBUTION. Ils sont en mesure de déployer, réparer l'ensemble du réseau d'accès cuivre.

Ce service est le plus impacté par la situation économique de la SOCATEL. Il n'y a plus de matériel de maintenance pour entretenir le réseau.

Il n'y a plus de câble de maintenance, juste quelques chutes, ni de boîtier de raccordement pour les réseaux souterrains. Les manchons sont remplacés par des sacs plastiques et du chatterton pour assurer une étanchéité précaire.

Pour les réseaux aériens, le matériel d'arrimage des câbles est inexistant et si l'on souhaite équiper une nouvelle ligne il faut aller démonter le câble sur un secteur où il est toujours présent.

Le touret de câble de RACCORDEMENT des clients est stocké dans un bureau et le câble est distribué au cas par cas car il n'y a plus de stock.

Photo 17 : Vues des chutes de câble et du stock de poteaux



De plus il ne reste qu'un vieux véhicule en état de marche à la SOCATEL pour tous les services, ce qui retarde ou décale les interventions.

Cependant nous avons pu suivre les équipes techniques sur une intervention, les personnes rencontrées maîtrisent leur réseau et sont de vrais techniciens télécoms.

Si la SOCATEL envisage de basculer sur des réseaux FTTx, son personnel technique serait parfaitement en mesure, moyennant quelques formations, de gérer la transformation.

Photo 18 : Vues d'une opération de maintenance



d) Réutilisation des infrastructures

La SOCATEL possède une infrastructure génie civil enterrée, composée de fourreaux et de chambres qui pourrait être ré utilisée pour déployer des réseaux FTTx.

Cette infrastructure démarre du site de Bangui SICA et se déploie dans 3 directions, vers le nord, l'ouest et le sud-est (Centre-ville).

Le linéaire cumulé, représente 12 345 m d'infrastructure.

Le nombre et le diamètre des fourreaux posés est largement suffisant pour accueillir de nouveaux câbles.

L'analyse des plans disponibles indique :

- tranchée à 12 fourreaux diamètre 120 = 146 m ;
- tranchée à 4 fourreaux diamètre 120 + 4 fourreaux diamètre 80 = 2 985 m ;
- tranchée à 3 fourreaux diamètre 120 + 3 fourreaux diamètre 80 = 4 225 m ;
- tranchée à 2 fourreaux diamètre 120 + 2 fourreaux diamètre 80 = 4 985 m.

Les chambres, espacées de 300 m maximum, sont de type M1C, chambres plafonnées de grande capacité.

Plan 3 : Cartographie du réseau de génie civil de la SOCATEL



Photo 19 : Vues d'une chambre SOCATEL



L'infrastructure de la SOCATEL est utilisée par le réseau CAB sur environ 2 km dans Bangui pour rejoindre le futur site du Data center en cours de construction juste derrière l'immeuble de Bangui SICA.

Les équipes du CAB ont sous tubés les fourreaux de la SOCATEL.

Plan 4 : Parcours du réseau CAB emprunté à la SOCATEL



Photo 20 : Vues des PEHD CAB dans une chambre SOCATEL



Photo 21 : Vue du Datacenter du projet CAB



3.2 Réseau mobile GSM et GPRS

Le réseau GSM n'est plus en service depuis 2012.

La salle occupée par les équipements de ce réseau, n'a pas pu être visitée, la clé de la salle était avec le responsable du NOC, souffrant pendant notre passage.

Cependant, les cinq pylônes installés dans Bangui lors de la phase pilote existent. D'ailleurs, l'Opérateur MOOV est installé sur deux des 5 pylônes.

Plan 5 : Positions des 5 pylônes SOCATEL de Bangui



Pylône de BANGUI SICA : 4°22'29.68"N / 18°33'43.21"E

Pylône de OUANGO : 4°21'56.19"N / 18°37'11.36"E

Pylône de BIMBO : 4°19'20.46"N / 18°31'57.62"E

Pylône de FATIMA : 4°21'48.93"N / 18°31'59.20"E

Pylône du PK12 : 4°27'5.16"N / 18°32'0.75"E

Photo 22 : Vues du pylône de Bangui SICA et de la baie technique MOOV



3.3 Informatique et système d'information

a) Réseau et parc informatique

Nous avons identifié qu'une quinzaine de poste en état de fonctionner lors de notre passage. Comptage difficile à affiner, car la ville de Bangui subissait un blackout électrique de 10 jours.

Les groupes de la SOCATEL n'alimentant que le matériel télécom, les ordinateurs étaient inutilisables.

Dans le site de Bangui SICA, la SOCATEL ne dispose d'aucune infrastructure de type LAN. Il n'y a pas non plus de serveurs centralisés.

Nombre de personne utilisent même leurs propres portables à des fins professionnelles.

15 liaisons internet ADSL sont livrées dans les différents bureaux et les échanges d'informations se font par mails. A noter qu'il n'y a plus d'adresse e-mail officielle socatel.cf.

b) Services et serveurs

Historiquement la SOCATEL assurait l'attribution et la gestion des noms de domaine en «cf.» en interne. Vu les difficultés techniques rencontrées, la SOCATEL a préféré externaliser la gestion des opérations. C'est une société basée en Hollande qui assure actuellement le service.

c) Applications métier et de gestion

Pour la Comptabilité et la paye, la SOCATEL utilise l'application SAGE.

Pour la gestion de ses clients et son système d'information, la SOCATEL utilise l'application GPTo de Horus SI qui permet de gérer la relation client (CRM), la facturation et l'encaissement des règlements client. Cet outil, indispensable, a été en panne pendant plusieurs mois, générant un retard de facturation de près de 6 mois. Bien que la SOCATEL dispose plus de contrat de maintenance, le fournisseur a récemment procédé à la relance de l'outil.

3.4 Energie

a) Composants du système

Le site de Bangui SICA est alimenté en énergie primaire par l'Enerca. Le quartier est placé en zone prioritaire énergie par le fournisseur, ce qui doit en principe éviter de trop longues interruptions de service.

En cas de coupure de l'alimentation primaire, la SOCATEL possède deux groupes électrogènes de secours.

La taille du groupe pour faire tourner l'ensemble du site de SICA (Matériels télécoms, climatisations et bureautique) est estimé à 500 KVA.

Le groupe de 500 KVA, installé par ZTE en 2005 est aujourd'hui hors service (Problème de moteur).

La SOCATEL a remplacé ce groupe de 500 KVA par deux groupes de 33 et 75 KVA positionnés en extérieur devant le site.

Photo 23 : Vues des groupes extérieurs et de la cuve à gasoil



A noter que la bascule du réseau primaire vers les groupes de secours n'est pas automatique, elle nécessite une intervention humaine. Une équipe de maintenance est donc présente 7/7 J et 24/24 H.

Le système est complété par une baie redresseur pour fabriquer le 48 V nécessaire au fonctionnement du commutateur et les branches batteries pour gérer le basculement de l'Enerca sur le groupe de secours.

Photo 24 : Vues de la baie redresseur et des batteries



b) Difficultés et risques

Ces deux groupes ne suffisent pas pour faire fonctionner, l'ensemble du site. Donc en cas de coupure la priorité est donnée aux matériels télécoms, privant l'ensemble du site de, climatisation, y compris dans les salles télécoms et d'électricité pour alimenter les ordinateurs (Chômage technique).

Lors de notre passage, la ville de Bangui a été privée de courant pendant 6 jours consécutifs. La température dans la salle du commutateur a grimpé rapidement, obligeant les exploitants à ouvrir toutes les portes des baies pour faire baisser la température intérieure.

c) Administration et maintenance

1 chef de service, 2 chefs de section (Energie et Climatisation) ainsi que 6 agents sont chargés du fonctionnement de l'énergie et de la climatisation du site.

Ils sont d'astreinte par 2, 24H/24 et 7J/7.

Ils gèrent également en interne tous les aspects entretiens des groupes et des climatisations.

4 Organisation

4.1 Vue générale :

Environ 310 personnes travaillaient à la SOCATEL en 2009. 109 ont été mises au chômage partiel renouvelé en 2009 et finalement remerciées à la fin de l'année. 113 personnes travaillent à la SOCATEL en 2021 (voir annexe 1). Toutes les activités ont été recentrées sur un seul site ; celui de Bangui SICA, face au Complexe sportif Barthélémy Boganda.

En 2021, le personnel est largement démotivé, principalement en raison de l'accumulation des arriérés de salaires. Il a fait connaître son mécontentement à travers 2 grèves organisées avant l'année 2019 et 1 grève sans service minimum assuré de décembre 2019 à février 2020. Cette dernière s'est conclue avec le paiement d'1 à 2 mois de salaire pour l'ensemble des employés. Depuis, les paiements sont très irréguliers, avec des échéances difficilement prévisibles et des montants faibles (entre 10 000 et 50 000 FCFA généralement).

Les stagiaires, majoritairement issus de l'IST, de l'Université de Bangui et des autres établissements techniques, représentent un précieux recours pour le personnel et les missions de la SOCATEL. Ils sont en permanence près de 40 (une dizaine à la Direction Commerciale et Marketing, une vingtaine à la Direction Technique et des Etudes et une petite dizaine à la Direction Administrative et Financière), pour une durée moyenne de 3 mois. Ils ne perçoivent aucune gratification, sauf si leur durée de stage est prolongée pour se voir confier une mission plus importante.

Dans le cadre du suivi de la performance du personnel, la Direction des Ressources Humaines ne pratique pas de contrôle interne des performances de manière informatisée. Afin de combler les lacunes du personnel, la SOCATEL cotise chaque trimestre auprès de l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE). Ce partenariat donne accès à l'ensemble du catalogue de formations proposées par l'ACFPE couvrant les domaines technique, commercial, managérial ou encore communicationnel. Chaque direction doit identifier en interne ses besoins en formation et les faire remonter à la Direction Administrative et Financière qui doit statuer sur les départs en formation à l'ACFPE. Chaque année, ce sont en moyenne 5 employés de la SOCATEL qui partent en formation à l'ACFPE, généralement pour des durées de 2 semaines. Ce partenariat ne concerne pas les agents techniques, qui, eux, peuvent bénéficier de l'expertise des anciens de la SOCATEL et d'ingénieurs locaux. 4 agents par an en moyenne peuvent bénéficier de ces formations au sein du réseau SOCATEL ; elles ont généralement lieu l'après-midi et sur des périodes de 3 mois.

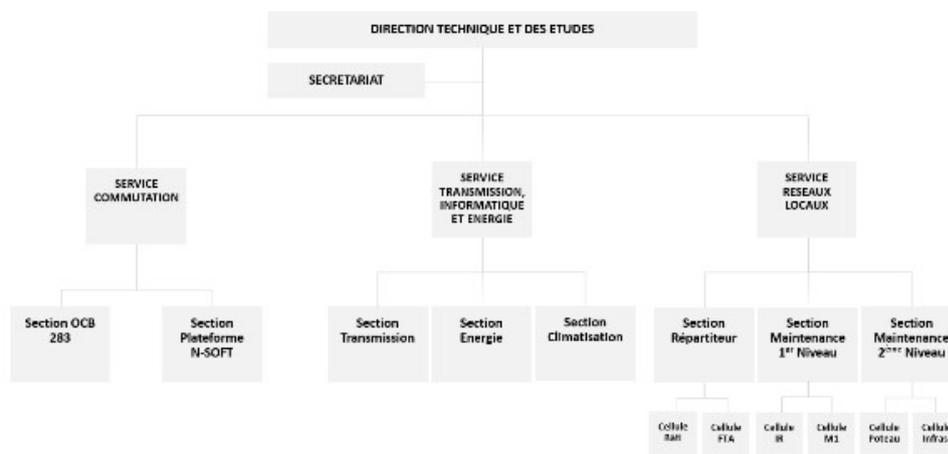
4.2 Organisation technique de l'exploitation et de la maintenance

4.2.1 Description des effectifs et des missions assignées

L'organisation de l'exploitation et de la maintenance suit l'organigramme de la Direction Technique et des Etudes.

Le Directeur Technique et des Etudes gère 41 personnes et 3 services différents : le Service Commutation, le Service Transmission, Informatique et Energie et le Service Réseaux Locaux. Il a également sous sa responsabilité 1 secrétariat (composé d'1 secrétaire) ainsi que 2 cadres l'assistant pour des études spécifiques ou la mise en place de réunions à l'extérieur de la SOCATEL.

Graphique 7 : Organigramme de la direction technique et des études (DTE)



4.2.1.1 Service Commutation

Le Service Commutation a pour mission l'exploitation et la maintenance des deux infrastructures techniques sur lesquelles s'effectue la commutation : l'OCB 283 et la plateforme N-SOFT. Il est constitué, au sein de son unique Section Commutation, d'1 ingénieur télécoms chef de service et de 2 agents techniques.

Leurs interventions ont lieu uniquement sur les systèmes. La plateforme N-SOFT étant tombée en panne il y a environ huit mois, le dispositif d'interconnexion a été reporté sur le switch depuis lors. Par conséquent, les interventions du Service sont actuellement concentrées sur l'infrastructure OCB. Le Service est fonctionnel 7 jours sur 7 et l'effectif assure une rotation d'un week-end sur 2 par agent technique.

4.2.1.2 Service Transmission, Informatique et Energie

Le Service Transmission, Informatique et Energie est chargé de l'exploitation et de la maintenance des équipements de transmission, d'informatique et d'énergie. Il est composé de 3 sections : la Section Transmission, la Section Energie et la Section Climatisation. 1 ingénieur chef de service, 2 ingénieurs télécoms et 7 agents techniques forment l'effectif total du Service.

La Section Transmission a pour mission l'exploitation et la maintenance des équipements liés au DSLAM et à l'infrastructure informatique de la SOCATEL. Cette dernière consiste en une quinzaine de postes informatiques. 2 ingénieurs télécoms et 1 agent technique font partie

de cette Section. Il est à noter que faute de formation prodiguée par le fournisseur, les serveurs du DSLAM ne peuvent être exploités pleinement par l'équipe de la Section ; en effet, elle ne sait pas utiliser le management interne du système. La Section est opérationnelle 7 jours sur 7 et l'effectif assure une rotation d'un week-end sur 2.

La Section Energie s'occupe de l'exploitation et des maintenances préventives et curatives des groupes électrogènes, régresseurs, onduleurs et batteries utilisées au site SOCATEL de Bangui SICA. La Section dispose de 6 agents techniques et est opérationnelle 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

La Section Climatisation a la charge de l'exploitation et de la maintenance de l'ensemble des appareils de climatisation utilisés par la SOCATEL. Son effectif est de 6 agents techniques, partagés avec la Section Energie évoquée ci-dessus.

4.2.1.3 Service Réseaux Locaux

Le périmètre du Service Réseaux Locaux se limite aux boucles locales et au cuivre. Il s'occupe de l'exploitation et de la maintenance du réseau partant du répartiteur situé à Bangui SICA jusqu'aux abonnés. La SOCATEL dispose d'1 unique pickup, mis à la disposition exclusive du Service Réseaux Locaux. Celui-ci est composé d'1 ingénieur bâtiments chef de service et de 24 autres personnes réparties dans 3 sections.

La Section Répartiteur s'occupe de l'exploitation et de la maintenance de l'infrastructure en tant que telle : dépannage, tirage de jarretières, mesures sur une ligne, gestion des dérangements et des urgences, etc. Elle se divise en 2 cellules :

- la Cellule Bâti, responsable de l'ensemble du bâti et constituée d'1 responsable ;
- la Cellule Fichier Technique des Abonnés, responsable de la totalité du parcours cuivre des abonnés et utilisant les données du serveur GPTo, puisque les ressources concernant les boucles se trouvent dans cette base de données.

La Section Maintenance 1er Niveau est chargée des interventions entre les points de distribution du réseau et les abonnés. Elle est divisée en 2 cellules :

- la Cellule Intervention Rapide qui s'occupe des lignes des autorités et clients grands comptes. Cette cellule est toujours en veille, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ;
- la Cellule Maintenance 1er Niveau qui s'occupe de toutes les autres lignes.

La Section Maintenance 2ème Niveau est chargée des interventions entre le répartiteur et le point de distribution. 2 cellules composent cette section :

- la Cellule Poteaux est responsable de l'exploitation et de la maintenance des poteaux ;
- la Cellule Infrastructures est responsable du travail de maintenance et d'exploitation sur les câbles de transport et de distribution.

4.2.2 Analyse de l'organisation des tâches

Le mode et le périmètre d'intervention de chaque service, section et cellule sont bien définis et conformes en pratique à l'organigramme défini par la Direction Technique et des Etudes.

L'organisation annuelle des activités de maintenance est bien formalisée, comme le montre à titre d'exemple le tableau ci-dessous à propos de la maintenance annuelle de l'OCB 283, qui nous a été fourni par le Service Commutation.

Graphique 8 : Organisation maintenance annuelle

MAINTENANCE ANNUELLE OCB 283

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
SAUVEGARDE GENERALE OCB283												
INDEX DES COMPTEURS DES LIGNES												
ARCHIVAGE DES DONNEES												
MESURE TENSION CONVERTISSEUR DES STATIONS MULTIPROCESSEURS												
MESURE TENSION CONVERTISSEUR CSN												
ESSAIS DES ALARMES												
CLIMATISATION DE LA SALLE TECHNIQUE												
TEST DES LIAISONS D'INTERCONNEXION AVEC LES OPERATEURS GSM												
DEPOUSSIERAGE DES STATIONS ET CSN												
ENTRETIEN DE LA SALLE TECHNIQUE												

2 fois par an, une sauvegarde générale de l'OCB 283 est réalisée. 1 fois par trimestre (en mars, juin, septembre et décembre), des mesures de tension sur le convertisseur des stations multiprocesseurs et sur le convertisseur CSN, ainsi d'un dépoussiérage de ces mêmes stations et CSN sont effectués. Chaque fin de mois, l'index des compteurs des lignes est relevé et l'archivage des données est fait. 2 fois par semaine, la salle technique bénéficie d'un entretien. Tous les jours, les alarmes sont testées, la salle technique est climatisée pour permettre le refroidissement des appareils et les liaisons d'interconnexion avec les opérateurs GSM sont vérifiées.

Des problèmes liés à la fois au manque de matériel opérationnel (nécessité de prélever des éléments sur le réseau non exploité : déterrage de câbles notamment) et à la disponibilité d'1 seul véhicule pour l'ensemble de la DTE entraîne néanmoins des difficultés majeures et sont des sources permanentes de désorganisation pour les équipes techniques. Dans ces circonstances en effet, un plus grand nombre de techniciens est nécessaire pour prendre en charge un dérangement ou partir en mission et le temps consacré à chaque dérangement est plus important.

Dans la matinée du vendredi 23/04, nous avons pu assister à une mission de maintenance avec une équipe technique et ainsi voir le traitement d'un dérangement sur une ligne fixe du réseau à PK12. Si les compétences et le savoir-faire techniques du personnel ne peut être mis en cause, nous avons pu constater que la qualité et l'organisation

du service technique sont fortement entravées par la défaillance du matériel à leur disposition.

4.2.3 Analyse des performances en relation avec les missions assignées

De manière générale, les performances de la Direction Technique et des Etudes sont amoindries par la vétusté du matériel utilisé par ses agents. Aussi, beaucoup de procédures manuelles et non informatisées ralentissent l'efficacité des différents services.

Du fait des contraintes organisationnelles évoquées plus haut, le délai de gestion des dérangements se trouve nécessairement allongé. Il peut parfois s'élever à plus de 3 jours, alors que les interventions mises en programmation dans les cahiers peuvent prévoir jusqu'à 10 lignes par jour, en fonction des demandes et retours de la clientèle.

Nous avons relevé l'importance capitale de l'outil GPTo non seulement pour la gestion de la facturation, mais aussi pour la gestion et le suivi des fichiers techniques des abonnés. Or celui-ci semble insuffisamment sécurisé ; il n'est installé que sur un seul ordinateur de secours et a fait l'objet de dysfonctionnements importants dans les derniers mois ; il n'a pu être complètement réparé qu'à la fin du mois de mars, du fait de l'intervention sur serveur distant de son éditeur, HORUS Systèmes d'Informations. Or il ne s'agit pas d'une solution durable, puisqu'HORUS Systèmes d'Informations ne dispose plus de contrat de maintenance avec la SOCATEL. De plus, il n'intègre pas les données techniques, qui ne sont plus actualisées de façon informatique mais seulement manuellement sous forme de fiches.

4.3 Organisation commerciale

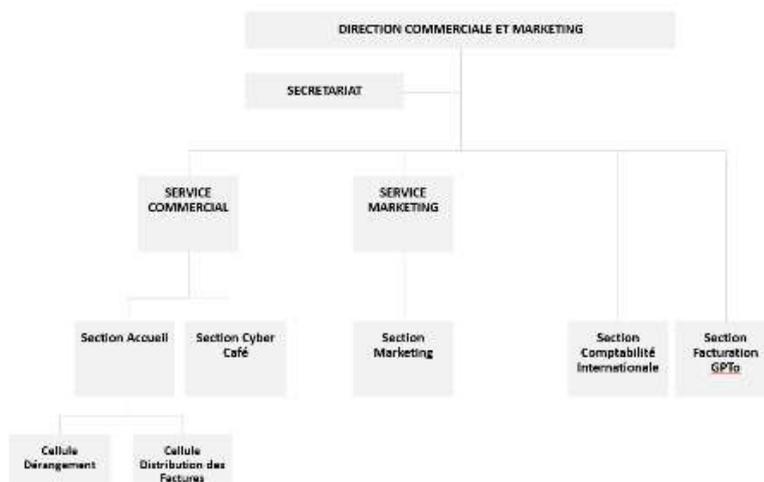
4.3.1 Description des effectifs et des missions assignées

L'organisation commerciale de la SOCATEL suit pour grande partie l'organigramme de la Direction Commerciale et Marketing.

Le Directeur Commercial et Marketing gère au total 15 personnes, 2 services, 5 sections (dont 2 sections non reliées à 1 service et reportant directement au Directeur Commercial et Marketing), 1 secrétariat et 1 personne support dédié aux missions particulières (études, mise en

place de réunions à l'extérieur de la SOCATEL, etc.). Il est directement chargé de la validation finale des clients et de la gestion des noms de domaine cf. (pour lesquels la SOCATEL a l'exclusivité de la distribution en Centrafrique) avec le sous-traitant néerlandais Freenom.

Graphique 9 : Organigramme de la direction commerciale et marketing (DCM)



4.3.1.1 Secrétariat

Le secrétariat de la Direction Commerciale et Marketing est directement placé sous la responsabilité du Directeur Commercial et Marketing. Il compte 1 secrétaire et 1 planton/coursier.

4.3.1.2 Service Commercial

Le Service Commercial représente la principale interface client de la SOCATEL. Il prend en charge l'ensemble des demandes clients : traitement des dérangements et des demandes d'abonnement, la distribution de la facturation, la gestion du cyber café, etc.

Il est composé de 6 personnes, dont 1 ingénieur commercial chef de service, réparties dans 2 sections.

La Section Accueil s'occupe spécifiquement des demandes des abonnés (nouveaux ou existants). Elle est constituée de 2 cellules :

- la Cellule Dérangement, composée d'1 personne, s'occupe de l'accueil des clients au site de Bangui SICA et de la remontée des informations au niveau technique via le PC Accueil directement relié à la Plateforme GPTe ;

- la Cellule Distribution des Factures, composée de 2 agents de distribution, est chargée du dépôt des factures directement chez les clients grands comptes et autres clients privés. Cette cellule ne s'occupe pas des clients dits officiels (i.e. administrations publiques), pour lesquels une procédure spécifique existe entre la Direction Administrative et Financière de la SOCATEL (via la Section Clients Officiels du Service Recouvrement) et le ministère des Finances et du Budget centrafricain.

La Section Cyber Café a la responsabilité de l'accueil et de la gestion de la clientèle du cyber café qui se situe au rez-de-chaussée du site SOCATEL de Bangui SIC. 1 responsable travaille dans cette section.

4.3.1.3 Service Marketing

Le Service Marketing, à travers son unique Section Marketing, a pour mission de réaliser des études de marché, l'analyse des offres existantes et potentielles et la gestion de la communication externe. Celle-ci se fait actuellement exclusivement par des communiqués radio. Le service est composé d'1 chef de service et de 2 agents.

4.3.1.4 Section Comptabilité Internationale

La Section Comptabilité Internationale reporte directement au Directeur Commercial et Marketing. Elle est chargée du traitement des données issues des différents types de trafic impliquant les opérateurs nationaux et internationaux. Ses tâches consistent à analyser et comptabiliser avec ses homologues (opérateurs centrafricains ou étrangers) le trafic afin de s'accorder et d'harmoniser les chiffres nets et de procéder à la facturation. Actuellement, 1 personne (agent comptable) est affectée à cette section.

4.3.1.5 Section Facturation GPTo

La Section Facturation GPTo reporte directement au Directeur Commercial et Marketing. Elle prend en charge l'exploitation du serveur GPTo pour les missions liées aux factures à envoyer aux abonnés. La section est aujourd'hui composée d'1 agent polyvalent.

4.3.2 Analyse du réseau de distribution directe (points de vente) et indirecte et des offres

4.3.2.1 Analyse du réseau de distribution directe (points de vente) et indirecte

La SOCATEL dispose actuellement d'une seule agence commerciale, unique point de distribution directe, située au rez-de-chaussée du site de Bangui SICA. Cela n'a pas toujours été le cas :

- avant 1990, sous le système de téléphonie d'ancienne génération, la SOCATEL possédait des réseaux et points de vente directe et indirecte dans environ 80 communes ;
- à partir de 1990 et le passage au système RTC, les points de vente ont été réduits à 20 communes.

Depuis 2007, les activités de la SOCATEL se sont recentrées sur Bangui, où elle disposait de quelques points de distribution.

Ainsi, la SOCATEL ne possède aujourd'hui ni site internet, ni réseau de distribution indirecte. Le parcours de tout nouvel abonné passe donc par la Section Accueil du Service Commercial.

Villes de province où la SOCATEL était présente via ses agences : Mbaïki, Berbérati, Carnot, Bouar, Bossangoa, Bambari, Bangassou, Bria, Ndélé, Birao, Obot, Sibut, Kaga-Bandora, Nola, Bozoum, Mobaye, Boali, Baoro.

4.3.2.2 Analyse des offres

Les offres proposées et distribuées par la SOCATEL concernent la voix fixe (lignes fixes et télécentres pour le prépayé) l'internet (ADSL et cyber café) et la gestion des noms de domaine :

a) Voix Fixe

Il existe 3 types de tarif de communication pour la voix fixe.

- pour un appel local (i.e. vers une ligne SOCATEL), le tarif est de 100 FCFA/min ;

- pour un appel national (i.e. vers une ligne d'un autre opérateur de télécommunications), le tarif est de 200 FCFA/min. Sur ces 200 FCFA, 20 sont renvoyés à l'autre opérateur (et réciproquement) ;
- pour un appel international, les tarifs dépendent des destinations. A titre d'exemple, pour la France et les pays d'Afrique centrale, les tarifs s'élèvent respectivement à 450 FCFA/min et 350 FCFA/min.

=> Ces tarifs sont légèrement plus élevés que chez les opérateurs centrafricains privés.

b) Prépayé

5 types de carte prépayée étaient vendues par la SOCATEL jusqu'en juin 2020 pour des montants de respectivement : 10 000, 15 000, 20 000 et 40 000 FCFA. Chaque carte est assortie d'un bonus au profit de l'acheteur s'élevant respectivement à : 2 000, 3 000, 4 000 et 8 000 FCFA.

Du fait de la panne de fonctionnement de la plateforme N-SOFT survenue en juin 2020, ces offres prépayées ne sont plus proposées depuis cette date et les télécentres installés chez les clients officiels ne sont plus opérationnels car ils ne peuvent plus être facturés.

Le manque à gagner sur les offres prépayées est estimée par la Direction Commerciale et Marketing à environ 100 cartes par jour à un montant moyen de 20 000 FCFA par carte, soit environ 60 millions de FCFA par mois.

c) ADSL

- frais mensuels d'abonnement : 128 Kbps pour 50 000 FCFA, 256 Kbps pour 150 000 FCFA, 512 Kbps pour 250 000 FCFA, 1 Mbps pour 600 000 FCFA ;
- frais de mise en service : 25 000 FCFA par ouverture de ligne, 50 000 FCFA par pose téléphonique, 85 000 FCFA par routeur.

d) Cyber Café

300 FCFA pour 30 minutes d'internet, 500 FCFA pour 1h.

=> D'après le relevé des prix des cyber cafés par webscrapping et le relevé des plans tarifaires des opérateurs privés réalisés par l'auditeur, les tarifs internet pratiqués par la SOCATEL sont plutôt compétitifs sur le marché centrafricain.

e) Gestion des noms de domaine

50 000 FCFA par an et par nom de domaine.

=> Ce tarif semble légèrement élevé par rapport aux tarifs pratiqués dans d'autres pays africains, et a fortiori à l'international.

f) Services à Valeur Ajoutée (SVA)

Ce type de services ne peut plus être facturé du fait de l'état du Central et des difficultés financières de la SOCATEL. Il s'agissait des SVA standards tels que le renvoi d'appel, la facture détaillée, le réveil automatique, etc.

4.3.3 Analyse de l'organisation des tâches

La panne de la plateforme N-SOFT survenue en juin 2020 et qui n'a pu être résolue depuis a impacté fortement l'organisation du Service Marketing et de la Section Facturation GPTo. Les demandes de cartes prépayées ne peuvent en effet plus être traitées ni facturées par les agents de ces services.

Le parcours de tout nouvel abonné passe par la Section Accueil (sur place, par e-mail ou par téléphone). Ce nouvel abonné lambda doit fournir ses coordonnées qui sont enregistrées au PC Accueil et transmises à la Cellule Fichier Technique des Abonnés de la Direction Technique et des Etudes. Une fois les informations analysées par rapport au réseau existant, la Section Accueil revient vers l'abonné pour lui confirmer la faisabilité du raccordement et lui faire procéder au paiement. Passée cette étape, la queue commerciale envoie un ordre de travail au Service Commutation, au Service Répartiteur et au chef de Service Réseaux Locaux. Le Directeur Commercial et Marketing valide ensuite la création définitive de l'abonné pour procéder à l'envoi des informations complémentaires au Service Répartiteur.

=> Beaucoup d'allers-retours et la majorité des processus ne sont pas assez informatisés, puisque l'outil GPTo n'intègre que la partie comptabilité et facturation, qui est la seule à être régulièrement mise à jour. Les données techniques ne sont en effet pas actualisées.

5 Conclusions et recommandations

En dépit de la brièveté de l'audit, et grâce à la collaboration des responsables de la SOCATEL, des conclusions assez claires peuvent en être retirées.

5.1 Infrastructures et équipements

- Les infrastructures de réseau et l'ensemble des équipements sont extrêmement vétustes mais bien entretenues sous la contrainte de l'inexistence des pièces de rechange :
 - le cœur de réseau (commutateur E10B d'ALCATEL) date de 1992 et ne figure plus dans le catalogue du fournisseur (par ailleurs racheté par NOKIA). Il est parfaitement entretenu mais les cartes en pannes doivent être récupérées chez d'autres opérateurs étrangers ;
 - les plateformes de facturation postpaid et prepaid ne disposent plus de contrats de maintenance et le service prépayé a dû être interrompu ;
 - la SOCATEL ne dispose plus d'aucune infrastructures techniques ni commerciales à l'intérieur du pays et son activité est donc limitée à la ville de Bangui ;
 - la SOCATEL ne dispose plus d'infrastructure GSM en service, le service a été arrêté en 2012 et l'activité de l'entreprise est donc limitée aux services fixes voix et data ;
 - le réseau d'accès cuivre a été déployé à partir de 1985, et, si le central dispose d'une capacité théorique de 12 000 lignes, une grande partie du réseau cuivre a été volé ou détruit et moins de 2 000 lignes sont exploitées, principalement au bénéfice de l'Administration ;
 - la majeure partie du réseau cuivre est d'un diamètre insuffisant (4/10ème de mm) pour offrir un débit internet suffisant pour concurrence l'internet mobile des opérateurs privés.
- En revanche, la SOCATEL dispose, à Bangui, d'une importante infrastructure de génie civil composée de fourreaux et de chambres qui pourrait être utilisée pour déployer rapidement un réseau en fibre optique (FTTx).

5.2 Ressources humaines

La SOCATEL emploie actuellement 113 agents et une quarantaine de stagiaires non rémunérés majoritairement issus de l'IST, de l'Université de Bangui et des autres établissements techniques.

Le personnel technique est de bonne qualité et assure l'exploitation et surtout la maintenance régulière du réseau dans des conditions très difficiles de pénurie des matériels les plus élémentaires.

En revanche, ce personnel est profondément démotivé, principalement en raison de très importants retards de paiement compensés périodiquement et « au compte-goutte », mais également par la réduction continue de l'activité depuis plusieurs années, et leur incapacité à répondre, faute d'équipements, aux demandes de raccordement de nouveaux clients (estimées à plusieurs milliers), et à offrir un service voix et surtout data (internet) d'une qualité suffisante pour concurrencer les offres, pourtant chères et d'une qualité très moyenne des opérateurs mobiles.

5.3 Perspectives et recommandations

- Si les infrastructures techniques (cœur de réseau et réseau d'accès) sont obsolètes, la SOCATEL dispose, de l'exclusivité d'une infrastructure de génie civil à Bangui (et sans doute dans les villes principales) qui peut être utilisée pour le déploiement rapide d'un réseau FTTX.
- La SOCATEL dispose d'un personnel expérimenté.
- Il existe une demande avérée de services de voix fixe (probablement plusieurs milliers de clients potentiels à Bangui) et surtout d'accès internet/data (sans doute plusieurs centaines de clients potentiels) qui n'est pas adressée correctement par les opérateurs mobiles.

Dans le cadre de l'important programme d'investissements du Projet CAB (backbone national, datacenter, CSIRT/PKI, centre de formation digitale (CFD), Agence Centrafricaine de Développement du Digital, incubateur et accélérateur de startups), Plan National Stratégique « Centrafrique Digitale 2025 » qui prévoit la digitalisation progressive des services publics, la SOCATEL pourrait avoir un rôle important à jouer en exploitant ses atouts techniques et humains.

Elle devrait pour cela concentrer son activité sur le segment pour lequel elle bénéficie d'un « avantage comparatif » indéniable, c'est-à-dire en déployant

rapidement un réseau fibre optique à Bangui permettant d'offrir un service de voix fixe sur IP et surtout d'accès internet fixe haut-débit, à destination des entreprises qui utilisent des services satellitaires extrêmement onéreux, et à destination des ménages qui utilisent les services d'internet mobiles.

Le service fixe pourrait, dans certains quartiers, être complété par des offres de type AirFibre en utilisant les 5 pylônes encore utilisables à Bangui et dans sa périphérie.

Ce déploiement urgent à Bangui pourrait ultérieurement, grâce à l'apport du backbone national, être envisagé dans les principales villes de l'intérieur du pays.

La première condition de la relance de l'activité de la SOCATEL serait une clarification, par l'Etat, de sa place dans le dispositif que la République Centrafricaine entend mettre en œuvre, avec l'appui de la BAD et de l'Union Européenne, dans les 5 prochaines années.

Annexe 1 : Situation administrative du personnel de la SOCATEL en 2021



SITUATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DE LA SOCATEL 2021

N°	NOMS ET PRENOMS	Direction	Date Nais	Age	Date Recrut	Anc	Statut	Qualité	Fonction	Prév Retraite
1	SEM Setrmin Cyriaque	DG	06/08/1967	53	23/08/2000	21	C	Ingenieur	DG	2027
TOTAL 1										
CATEGORIE C3										
1	KOSI Nazaire	DG	10/09/1971	49	07/06/2006	15	C	Ingenieur	ADG	2031
2	YANGAKOLA Théophile	DT/E	04/12/1972	48	23/05/1995	20	C	Ingenieur	DTE	2032
3	DIGANAYE Salomon	DAF	04/04/1963	58	09/05/1990	31	C	Ass Direct	DAF	2023
4	NGALAKPA Julien Elysée	DCM	07/05/1963	58	01/06/1987	33	D	Sociologue	DCM	2023
TOTAL 4										
CATEGORIE C2										
1	ADOUA Raymond	DAF	06/07/1967	53	01/03/1995	26	F	Administrateur		2029
2	GAZAMODO-GBEMEDENGO J.	DT/F	22/09/1987	33	01/01/2016	5	C	Ingenieur		2047
3	KOMILO Apolline-Sandrine	DCM	09/02/1985	32	01/01/2016	5	C	Master	C/Section	2045
4	KOYAMBA-MAYAMBA Ghislain	DT/E	07/05/1988	33	01/01/2016	5	C	Master		2048
5	SANGHA Gabriel	DT/E	15/11/1965	55	14/10/1993	27	C	Ingenieur		2025
6	YAPELET Eugène	DT/E	24/11/1982	38	15/12/2003	17	C	ing des Trav	C/Service	2042
7	YAPENDE- KO Hilaire	DT/E	30/05/1969	52	12/03/2001	20	C	Master		2029
8	YOUNGBOLO Dieu Béni	DT/E	20/09/1973	47	01/01/2000	21	C	Master		2033
TOTAL 8										
CATEGORIE C1										
1	NGULIBET Valentin	DT/E	11/10/1964	56	01/08/1996	24	C	Tech Batim	C/Service	2024
2	BANDEDO Samedi	DAF	11/07/1966	54	01/02/2000	21	C	Gest de Sites	C/Service	2026
3	NGALLA Jean-Martial	DG	14/01/1961	60	01/03/2000	21	C	Ag Tech Rés	C/Service	2021
4	OUAKOUODOU Elisabeth	DAF	05/02/1961	60	01/06/1987	33	D	Opérat. Pouv.	C/Service	2021
5	KOSI Jean-De-Dieu	DT/E	20/08/1972	48	01/08/1999	22	C	Electricien	C/Service	2042
6	GBIGBI Mariame	Cabinet	17/03/1962	59	17/07/1991	29	C	Sécret Bur	C/Service	2022
7	NAMAGNINA Judith	DCM	21/03/1970	51	05/02/1996	25	C	Députée	C/Service	2030

8	NDEMAZAGOA Roch Cyrille	DT/E	07/12/1990	30	03/03/2018	3	C	Master	C/Section	2050
9	OROKONDOU Junior	DCM	27/08/1985	34	03/03/2018	3	C	Ingénieur Cial	C/Service	2046
TOTAL 9										
CATEGORIE C0										
1	SIREGUE Gabriel	DT/E	14/05/1968	47	23/08/2000	21	C	Ing des Trav	C/Section	2028
2	YAKANDJIAN Cathérine	DG	25/11/1967	53	08/05/2000	21	C	Secret Bur	C/Section	2027
3	NAMISENFI-KANGA Phœbé	DAF	03/08/1969	51	01/01/2000	21	C	Opérat. Poyv.	C/Section	2029
4	NGUELESSON Prisca-Nadège	DAF	02/12/1976	44	14/03/2001	20	C	Secret Bur	C/Section	2036
5	SANGAMY EDISKANE André	DT/E	18/04/1968	53	12/07/2000	20	C	Electricien	C/Section	2028
6	YOROTO Gilbert	DT/E	11/04/1962	59	27/04/1989	32	C	Ag Tech Rés	C/Section	2022
7	YAKOFO Jean-De-Dieu	DT/E	08/03/1961	60	25/10/1993	27	C	Ag Tech Rés	C/Section	2021
8	NGOLIO Régina	DAF	22/02/1974	47	01/02/2000	21	C	Gest de Sites	C/Section	2034
9	ZAMEYA Adèle	DCM	30/04/1963	54	09/05/1995	26	C	Secret Bur	C/Section	2023
10	BEIKPI Gaston	DT/E	10/12/1961	59	01/06/1987	33	D	Opérateur	C/Section	2021
11	KONZE Blaise	DAF	03/02/1975	45	03/01/2011	10	C	Document.	C/Section	2035
12	NGNNALE Grace-à Dieu	DT/E	31/03/1975	48	01/03/2000	21	C	Electricien	C/Section	2035
13	SEM Guy-Edmond	DT/E	08/05/1982	39	03/01/2011	10	C	Agent de Mait.	C/Section	2042
14	NGANASSI Barthélémy	DAF	23/11/1962	59	01/06/1987	33	D	Opérateur	C/Section	2022
15	WABANGUI Octavie-Natacha	DCM	15/12/1976	45	01/01/2000	21	C	Opérat. Poyv.	C/Section	2036
16	KAYM-YACKO Bertin-Simplice	DCM	21/05/1961	60	16/05/2001	20	C	Ag Ccial	C/Section	2021
17	MOKOLANGO Jean-Baptiste	DCM	02/04/1962	59	01/06/1987	33	D	Opérateur	C/Section	2022
18	NAKAMANDJI-PASSI Alvin	ADG	10/10/1974	46	26/09/2006	14	C	Chauffeur	C/Section	2034
19	GREWONGO Marcel	DT/E	18/01/1966	55	23/11/1998	22	C	Techn Sup		2026
20	NGNONON Fortunat	DAF	21/01/1981	40	03/08/2007	13	C	Sociologue		2041
TOTAL 20										
CATEGORIE M2										
1	DANGBO Annie Chantal	DAF	24/01/1974	47	01/01/2000	21	C	Comptable		2034
2	BOROHOU Edith Clarisse	DAF	04/12/1972	48	23/05/1995	26	C	Comptable		2032
3	TALINGUERA Patrice	ADG	22/05/1972	49	16/05/2001	20	C	Ag Dist Fact	C/Cellule	2032
4	MBAIKANG Yvon	DAF	27/10/1972	48	01/09/2000	20	C	Mécanicien	C/Cellule	2032
5	OUATONA Jean-Nicolas	DT/E	11/10/1964	56	01/02/1996	25	C	Monteur Lign	C/Cellule	2024
6	GONENJJI Yvon	DT/E	10/04/1970	51	08/05/2001	20	C	Ag Tech Rés	C/Cellule	2030
7	MBAINGO-NDONGO Faustine	DT/E	11/11/1978	42	03/01/2011	10	C	Monteur Lign	C/Cellule	2038
TOTAL 10										
CATEGORIE M1										
1	GOMADKO Bangui Thia-Gboko	DT/E	05/01/1992	25	03/01/2011	10	C	Agent de Mait.		2052
2	DOUMADJII François	DT/E	05/01/1967	54	01/02/1996	25	C	Ag Tech Rés	Position/T	2027
3	NAUBERF-YAMBATA Martine	DAF	25/10/1963	57	01/06/1987	33	D	Opérat. Poyv.	Position/T	2023
4	DEMBA Eric-Médard	DT/E	03/02/1984	37	03/01/2011	10	C	Monteur Lign	Position/T	2044
5	BANGUE Grégoire	DT/E	12/03/1966	55	23/01/2006	15	C	Monteur Lign	Position/T	2026
6	MAINDO-BEBAN Noël	DT/E	25/12/1964	56	22/06/1994	26	C	Monteur Lign	Position/T	2024
7	NYAMA Barnabé	DT/E	14/10/1970	50	23/02/2007	14	C	Chauffeur	Position/T	2030
8	BOBA Edmond	DT/E	17/05/1984	33	03/01/2011	10	C	Monteur Lign	Position/T	2044
9	NSUERGAZA Mercier	DT/E	17/09/1988	32	03/01/2011	10	C	Monteur Lign	Position/T	2048
TOTAL 9										
CATEGORIE E6										
1	M'BONOU Florence	DCM	01/12/1964	56	05/02/1996	25	C	Opérateur Poly		2024
2	BLO Géméviève	DT/E	02/11/1974	46	04/04/2001	20	C	Secret Bur		2034
3	BEGOTO Bernard Tristan	DCM	01/01/1962	59	01/06/1987	33	D	Opérateur Poly		2022
4	LANGOSSI Rodrigue Anicet	DG	19/05/1982	39	03/01/2011	10	C	Secret Bur		2042
5	SANGANAMBI Aubin	DCM	23/03/1974	47	01/01/2000	21	C	Opérateur Poly		2034
6	PINGAMA-MODO Léoticia	DAF	22/04/1983	34	25/01/2011	10	C	Secret Bur		2043
TOTAL 6										
CATEGORIE E5										
1	GOUNOUNGUERE Simplicie	DCM	14/02/1968	55	17/03/1992	29	C	Ag Dist Fact		2026
2	AMBOGBA Gabin-Narcisse	DCM	25/08/1966	54	27/10/1993	27	C	Ag Dist Fact		2026
3	KPARESSONA-DOUNIA Brice	DCM	02/10/1980	40	03/01/2011	10	C	Ag Dist Fact		2040
4	LOKO David	DCM	25/10/1962	58	16/12/1999	21	C	Ag Dist Fact		2022
TOTAL 04										
CATEGORIE E4										
1	MOHIMBOU BOGNAYEN Ronal	DT/E	07/05/1988	33	01/01/2013	8	C	Monteur Lign		2048
2	NGOUDOUA César	DT/E	08/08/1981	39	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2041
3	NGASSIO Yvon	DT/E	27/09/1973	47	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2033

4	MOKZA Vianney-Bourges	DT/E	22/01/1982	39	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2042
5	KARAWA Narcise	DT/E	28/04/1982	39	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2042
6	DENAMNGUERÉ Inrocent	DT/E	18/05/1985	36	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2045
7	FEHTEHA Benjamin	DT/E	04/12/1979	41	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2039
8	OUAROUA Blaise	DT/E	04/10/1982	38	03/01/2011	10	C	Aide Monteur		2042
9	BOMESSE François	DT/E	01/09/1983	37	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2043
10	VANDZI Gabin-Florent	DT/E	05/02/1978	43	03/01/2011	10	C	Monteur Lign		2038
11	YOUNGOUSSARA Ludovic	DT/E	06/08/1980	40	03/01/2011	10	C	Tech Labo Tél		2040
12	MOLISTAPHA Aimé-Patrice	DT/E	17/03/1964	57	01/08/2000	20	C	Chauffeur		2024
13	EREMAN DJI Marcel	DAF	31/12/1975	45	01/03/2000	21	C	Aide Mécanic.		2035
14	BENGUE-SANZE Appollinaire	DT/E	20/08/1965	54	01/08/2000	20	C	Chauffeur		2026
15	YAGOUZOU-BANZA Joseph	DT/E	01/01/1969	52	29/06/1994	27	C	Aide Monteur		2029
16	OLOBANDA Paul	Cabinet	01/01/1962	59	29/09/2006	14	C	Chauffeur		2022
TOTAL 16										
CATEGORIE E3										
1	NYAN-MAZIBESSE Serge	DT/E	06/12/1982	38	20/09/2011	10	C	Ag Dist Fact		2042
2	PERO Simon	DAF	01/01/1973	44	03/01/2011	10	C	Agent Adm.		2033
3	MONONZI Joly Portain	DCM	27/07/1973	47	03/01/2011	10	C	Planton		2033
4	MOLTOAMA Guy-Serge	DAF	25/11/1980	40	03/01/2011	10	C	Planton		2040
TOTAL 4										
CATEGORIE E2										
1	ZADEPOU Abel	DT/E	01/01/1964	57	13/10/1993	27	C	Veilleur	Bossangoa	2024
2	BINGUIMALE Bernard	DT/E	01/01/1976	45	02/06/2003	17	C	Veilleur	Bouar	2036
3	SEMA Salomon	DT/E	04/10/1969	51	21/11/1997	23	C	Veilleur	Bouar	2029
4	KORADJIM Gilbert	DT/E	01/01/1967	59	01/07/1998	22	C	Veilleur	Berberati	2022
5	MANZA Gaston	DT/E	25/01/1975	46	01/03/2000	21	C	Veilleur	Bangassou	2035
6	AKAMAYO André	DT/E	30/10/1968	53	08/05/2001	18	C	Veilleur	Kembe	2028
7	NDOUKOU-LAGUERRE Dieud	DT/E	20/08/1969	51	01/04/2003	18	C	Veilleur	Boali	2029
8	BALIAS-MANDATHI Donat	DT/E	20/10/1968	52	18/06/2006	15	C	Veilleur	Bria	2028
9	SENEPOULE Jonathan	DT/E	01/01/1977	44	01/04/2006	15	C	Veilleur	Berberati	2037
10	BANGAWENE Jean- Barker	DT/E	13/03/1969	52	01/03/2005	15	C	Veilleur	Carnot	2029
11	DOCKO Hugues	DT/E	20/11/1977	44	30/08/2009	11	C	Veilleur	Boda	2037
12	BEHO Ferdinand	DT/E	11/04/1969	52	15/07/2009	11	C	Veilleur	Nola	2029
TOTAL 18										
13	DOMANDA-SERVICE Delmas	DAF	08/07/1987	33	03/01/2011	10	C	Veilleur		2047
14	MOKOUYEN Narcisse	DAF	28/10/1967	53	03/01/2011	10	C	Veilleur		2027
15	NDOLU-SSERE Rubin	DAF	30/01/1971	50	03/01/2011	10	C	Veilleur		2031
16	NGAIDANGARE Justin	DAF	17/10/1970	50	03/01/2011	10	C	Veilleur		2030
17	NGOUAMDIJ Kévin	DAF	28/05/1974	47	03/01/2011	10	C	Veilleur		2034
18	SATO Cyprien	DAF	10/05/1968	53	03/01/2011	10	C	Veilleur		2028
TOTAL 18										
CATEGORIE E1										
1	DELBIAT-OUAMANGO Michaël	DAF	20/11/1983	37	14/05/2014	6	C	Paysagiste		2043
2	ISSAKA-KARAWA Yvon	DAF	24/11/1985	36	14/05/2014	6	C	Paysagiste		2045
3	MATCHIDE Théophile-Marcelin	DAF	02/03/1975	46	14/05/2014	6	C	Paysagiste		2035
4	NDIKOULOU Thierry Hervé	DAF	17/09/1980	40	14/05/2014	6	C	Paysagiste		2040
TOTAL 4										

Effectif : 113

C : Contactuels = 105
D : Décisionnaires = 7
F : Fonctionnaire = 1

Directeurs = 5
Chefs de Service = 9
Chefs de Section = 20
Chefs de Cellule = 8

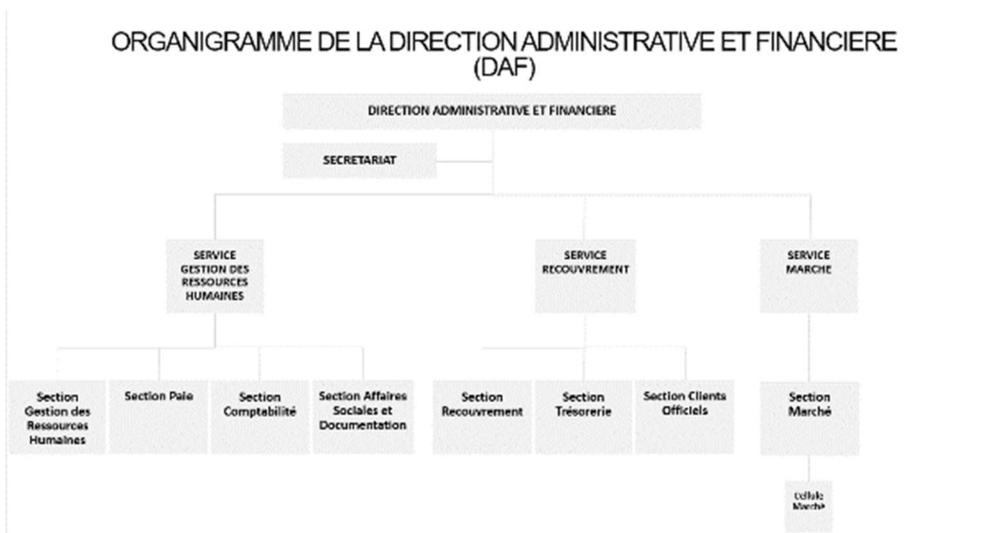
Administrateur : 1
Ingénieurs : 8
Masters : 5
Comptables : 2
Gestionnaires de Site : 2
Agent Technique Réseaux : 4
Monteurs de Ligne : 20
Veilleurs : 18



Le C/SGRH

Samedi BADINGO

Annexe 2 : Organigramme de la Direction Administrative et Financière (DAF)





CONSTATS : COMMENTAIRES ISSUS DES RAPPORTS DU CAC

Page 7

Les factures du dernier trimestre 2020 sont bien prises en compte dans les comptes provisoires de la même année, qui ne font malheureusement pas l'objet de votre audit en raison des contraintes de calendrier.

Page 8

- Pourquoi les rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers 2018 et 2019 ont été signés le même jour, c'est-à-dire le 30 décembre 2020.

Les rapports des exercices 2018 et 2019 ont été signés le même jour pour la simple raison que le Commissaire aux Comptes avait exigé le paiement de ses honoraires au préalable. C'est seulement après paiement d'un acompte de ses honoraires que le CAC s'est résolu à communiquer ses observations sur lesdits comptes en date du 30 décembre 2020.

Page 9

- 2/2.1/paragraphe2 : Commentaires issus de la revue des rapports du CAC
Il y a lieu de retirer le second paragraphe suivant « Nous n'avons pas eu accès au dossier » qui est un détail qui n'a pas lieu d'être dans un tel rapport.
- Tableau n° 3 point 6 : au lieu de « OV », lire : « PV » (Procès-Verbal)

Page 14

Immobilisations incorporelles

Quant aux charges, elles ont été comptabilisées mais la reprise des 400 000 000 FCFA a été omise par le CAC lors de la certification des états financiers de 2019. Nous vous joignons les pièces ci-après pour preuve.

Tous les impôts des années 2018 et 2019 dus ont été déclarés comme l'atteste les copies jointes.



Immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, notamment les terrains et bâtiments, la SOCATEL envisage commettre un cabinet d'audit pour leur évaluation.

Entretemps, nous avons constaté dans votre rapport que dans le document du CAC que vous avez utilisé, il n'y a pas eu de variation de valeur brute du terrain contrairement à votre publication. Ajouter à cela, la rubrique « matériels de transport » totalement amortis au même montant sans excédent.

Immobilisations financières

Par ailleurs, nous prenons en compte les analyses relatives aux immobilisations financières.

Créances clients

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires est de **418 475 754 F** au lieu **193 098 675 F** inscrits dans votre tableau provisoire.

Ventes de cartes prépayées

Page 19

Le chiffre de -25 000 F figurant dans votre tableau se justifie par le remboursement d'une carte défectueuse achetée et détectée lors de son utilisation (voir pièce jointe).

Page 20

Compte fournisseurs

Les observations relatives au compte-fournisseurs sont prises en compte et feront l'objet de toilettage.

Avant-dernier paragraphe

Au lieu de : (...) a été soldé

Lire : (...) a été soldé

SOCIÉTÉ CENTRAFRICAINE DE TELECOMMUNICATIONS



DANS LE DOMAINE TECHNIQUE

Page 27

§1 : Le central téléphonique est administré par deux stations multi-processeurs de maintenance (SMM-A, SMM-B) dont le SMM-B est en panne actuellement.

Page 29

Au lieu de :

Cette plate-forme permettait de :

- gérer le volume des minutes échangées entre les opérateurs,
- suivre les consommations des offres prépayées de la SOCATEL.

Lire :

Cette plate-forme permettait de :

- Gérer les clients en prépayé,
- S'interconnecter avec les opérateurs nationaux et internationaux. (Le reste sans changement).

Page 43

Au lieu de :

Pour conclure, ce réseau d'accès est obsolète,

Lire :

Pour conclure, le réseau cœur de chaîne et le réseau d'accès sont obsolètes. Par conséquent, pour pouvoir concurrencer les offres des concurrents mobiles, un changement complet du cœur de chaînes et du réseau d'accès est recommandé. (Le reste sans changement).

Page 48

3.2 Au lieu de : Réseau mobile GSM,

Lire : Réseau mobile GSM et GPRS

Au lieu de : Cette partie récupérable ...



Lire : Cependant, les cinq pylônes installés dans Bangui lors de la phase pilote existent. (Le reste sans changement) ;

Paragraphe 2 « La salle occupée par les équipements » est à élaguer.

Page 64

Au lieu de : Les plates-formes ...

Lire : La plate-forme N-SOFT est en panne car ne dispose pas de contrat de maintenance.

Nous avons aussi constaté qu'il y a des erreurs de numérotation des titres à partir de la page 13, 14 et 15. On n'est passé de 2.4.1.1 à 2.1.1.1 et suivant.

Au lieu de : juin 2018 en bas de page

Lire : juin 2021 en bas de page

J'espère que ces observations formulées seront prises en compte pour vous permettre de produire un rapport définitif.

Veillez croire, Monsieur, en l'assurance de mes considérations distinguées.

Saturnin Cyriaque SEM

Partie B : Réponse des experts

Remarques du Directeur Général de la société centrafricaine de Télécommunications	Réponse du Cabinet 2AC
<p>Dans le domaine financier : Il convient de signaler d'emblée que les données chiffrées de la SOCATEL pour l'année 2020 sont disponibles et sont en traitement au niveau du Commissaire aux Comptes. Ces données se reportent au capital social, aux chiffres d'affaires et aux résultats provisoires comptables.</p>	<p>Ces données n'étaient pas disponibles au moment de l'audit entre le 20 et le 28 avril 2021</p>
<p>Commentaires issus des rapports du CAC :</p> <p>Page 7 : Les factures du dernier trimestre 2020 sont bien prises en compte dans les comptes provisoires de la même année, qui ne font malheureusement pas l'objet de votre audit en raison des contraintes de calendrier.</p>	<p>Le cabinet 2AC n'a pas effectué de commentaires sur le rapport du CAC mais sur les données disponibles au moment de sa mission sur site. La mention de l'expert n'est qu'un simple constat sur l'avancement de la comptabilité de l'exercice 2020 de la SOCATEL.</p>
<p>Page 8 : Pourquoi les rapports du Commissaire aux comptes sur les états financiers 2018 et 2019 ont été signés le même jour, c'est-à-dire le 30 décembre 2020. Les rapports des exercices 2018 et 2019 ont été signés le même jour pour la simple raison que le Commissaire aux Comptes avait exigé le paiement de ses honoraires au préalable. C'est seulement après paiement d'un acompte de ses honoraires que le CAC s'est résolu à communiquer ses observations sur lesdits comptes en date du 30 décembre 2020.</p>	<p>Le cabinet 2AC ne s'est pas interrogé mais a simplement évoqué un fait.</p> <p>Le cabinet prend acte de l'explication.</p>
<p>Page 9 : 212./paragraphe 2 : Commentaires issus de la revue des rapports du CAC. Il y a lieu de retirer le second paragraphe suivant " Nous n'avons pas eu accès au dossier ..." qui est un détail qui n'a pas lieu d'être dans un tel rapport.</p>	<p>Dans une mission d'audit, la revue du rapport du CAC fait partie de la démarche classique.</p> <p>Dans ce contexte, nous rappelons que l'auditeur est seul responsable de la rédaction de son rapport et donc de juger de l'importance ou non des faits relevés.</p>

Remarques du Directeur Général de la société centrafricaine de Télécommunications	Réponse du Cabinet 2AC
Page 9 : Tableau n°3 point 6 : au lieu de "OV", lire : "PV"(Procès-Verbal)	Il est pris acte de la précision. Le rapport est modifié
<p>Page 14 : Immobilisations incorporelles</p> <p>Quant aux charges, elles ont été comptabilisées mais la reprise des 400 000 000 FCFA a été omise par le CAC lors de la certification des états financiers de 2019. Nous vous joignons les pièces ci-après pour preuve. Tous les impôts des années 2018 et 2019 dus ont été déclarés comme l'atteste les copies jointes</p>	Ce commentaire confirme que la reprise de 400 000 000 FCFA n'a pas été comptabilisée dans le compte de subvention d'équipement avec pour contrepartie le compte de résultat (compte 865100).
<p>Page 18 : Créances clients</p> <p>Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires est de 418 475 754 F au lieu 193 098 675 F inscrits dans votre tableau provisoire.</p>	<p>Ce chiffre inscrit dans notre rapport était celui enregistré dans la balance générale papier communiquée lors de la mission sur site et date référence de l'audit.</p> <p>Effectivement le chiffre qui ressort de la balance générale reçue le 25 mai 2021, après notre retour, en France indique un montant de 418 545 754 FCFA.</p>
Page 19 : Le chiffre de -25 000 F figurant dans votre tableau se justifie par le remboursement d'une carte défectueuse achetée et détectée lors de son utilisation (voir pièce jointe).	Il est pris acte de l'explication. Néanmoins il doit être pris en compte pour trouver le montant du CA 2019 inscrit dans le compte de résultat. Le montant est donc maintenu dans le tableau de cette page 19.
<p>Page 20 : Compte fournisseurs</p> <p>Les observations relatives au compte-fournisseurs sont prises en compte et feront l'objet de toilettage.</p> <p>Avant-dernier paragraphe. Au lieu de : (...) a été solde Lire : (...) a été soldé</p>	Correction grammaticale effectuée

Remarques du Directeur Général de la société centrafricaine de Télécommunications	Réponse du Cabinet 2AC
<p>Page 27 §1 : Le central téléphonique est administré par deux stations multi-processeurs de maintenance (SMM-A, SMM-B) dont le SMM-B est en panne actuellement.</p>	<p>Modification effectuée</p>
<p>Page 29 Au lieu de : Cette plate-forme permettait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le volume des minutes échangées entre les opérateurs, - suivre les consommations des offres prépayées de la SOCATEL, <p>Lire :</p> <p>Cette plate-forme permettait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les clients en prépayé, - S'interconnecter avec les opérateurs nationaux et internationaux. (Le reste sans changement). 	<p>Modification effectuée</p>
<p>Page 43 Au lieu de : Pour conclure, ce réseau d'accès est obsolète,</p> <p>Lire : Pour conclure, le réseau cœur de chaîne et le réseau d'accès sont obsolètes. Par conséquent, pour pouvoir concurrencer les offres des concurrents mobiles, un changement complet du cœur de chaînes et du réseau d'accès est recommandé. (Le reste sans changement).</p>	<p>Nous prenons acte de ce complément d'information mais qui ne peut pas être formulé pas l'auditeur</p>
<p>Page 48 3,2 Au lieu de : Réseau mobile GSM,</p> <p>Lire : Réseau mobile GSM et GPRS</p>	<p>Modification effectuée</p>
<p>Page 48 Au lieu de : Cette partie récupérable ...</p> <p>Lire : Cependant, les cinq pylônes installés dans Bangui lors de la phase pilote existent. (Le reste sans changement) ;</p>	<p>Modification effectuée</p>

Remarques du Directeur Général de la société centrafricaine de Télécommunications	Réponse du Cabinet 2AC
Page 48 Paragraphe 2 La salle occupée par les équipements ...) est à élaguer.	Nous prenons acte de ce complément d'information mais qui ne peut pas être formulé pas l'auditeur
Page 64 Au lieu de : Les plates-formes ... Lire : La plate-forme N-SOFT est en panne car ne dispose pas de contrat de maintenance.	Nous prenons acte de ce complément d'information mais qui ne peut pas être formulé pas l'auditeur